

**P27/D1,79**

**CORRESPONDANCE  
NUMÉROTÉE**

**LA NUMÉROTATION  
SUR CE FILM  
RENVOIE  
AUX NUMÉROS DES PIÈCES**

**REFERENCE: Répertoire numérique P27/D1,78**

P27/D1,79

A Messieurs Lemaire & Messieurs les Conseillers  
de la cité de Ste Genevieve de Montreal,

Messieurs

Nous Soussignés Marchands  
de Nouveautés et Commerçants de la cité  
de Ste Genevieve; vous prions humblement  
à votre Conseil cette requête sur la ques-  
tion de la fermeture des Magasins à  
huit heures.

La ville de Montreal menace  
de venir troubler la paix de votre com-  
merce en vous interdisant le droit de  
fermer vos établissements à une heure  
convenant aux clients et à vos  
intérêts.

Nous vous prions donc de  
révoquer le règlement de la fermeture  
par un vote de votre conseil et de  
vous réinstaller comme par le passé  
en laissant à chacun le loisir de  
fermer son établissement à l'heure  
qui lui conviendra pour son com-  
merce et sa pratique, ce faisant nous  
vous serons très reconnaissants.

Paul Desjardins

Louis Desjardins

H. Freedman

J. Vary

G. Macquett

P. B. Hoque

Dame Alexandre Poirier

J. Bourassa

Louis de Lanthe

Jos. Chartrand

Jos. Joly

P27/D1,79

Antoine Poirier  
Mlle D. Pilon  
J Charbonneau  
A. Levesque  
J. P. Larive  
Madel. Simard  
M<sup>ade</sup> Alex. Beroit  
W. W. W. W.  
Joseph Lefebvre  
L. Leclerc  
Housseau & Fils  
Arthur. Van  
Napoleon Roy  
M. D. Mallette  
C. Demers  
E. A. Villeroy  
H. Labelle  
A. Lussier

P. Trudeau  
C. Sauvageau  
N. H. Beaudoin  
S. Leikovitch  
J. Rubin  
H. Lierman  
Cyrille Verdor  
J. B. Boucier & cie  
gar. de Repentigny  
J. L. Simon  
Joseph Brisbois  
Alfred Gagnon  
Dame Louis Renaud



1  
Requête re fermeture a bonne  
heure  
Plusieurs Marchands  
Oct. 1896

de 1 a 200

A

P27/D1,79

001



P27/D1,79

Montréal, Oct. 7. 1896.

A Messieurs les membres du comité  
des licences de la Corporation de  
Ste-Ounigonde.

Messieurs,

Je soussigné consents à  
ce que mon transfert de licence  
soit accordé à Messrs. ~~Blanchet~~  
Aph. Bourdon pour le Numéro 277  
Coin Richelieu & Vindet.

Je demeure  
Votre etc.

Un nom rayé nul.

J. P. Veber  
Témoin

sa  
Frédéric X Gosselin  
marque

2

Transfert de licence  
à Alph. Bourdon  
Gosselin  
7 Oct. 1896

P27/D1,79

002

P27/D1,79

81 Coursol St.

Montreal, 7<sup>th</sup> Oct. 1896.

To the Mayor and Councillors  
of municipality of Ste Genevieve }

Gentlemen:— I beg to draw your attention to the fact that the valuation of the lot of land owned by me on Coursol St. cadastral n<sup>o</sup> 386<sup>s</sup> 50, and bearing the house numbers, 148, 150 & 152 Coursol St. has been increased this year at a higher rate than that of my neighbors.

My lot is 22 feet 6 inches in front by 80 feet deep, consisting of 3 small dwellings of 4 rooms each, and has been increased this year from \$2800 to \$3100,— an increase of \$300, or \$100 on each dwelling.

The lot of my neighbor, Dr. Cypriot is exactly the double of mine; viz. 45 feet front by 80 feet deep.— consisting of 6 dwellings of 4 rooms each. The increase on the Doctor's property is only \$400, that is \$66 odd dollars on each dwelling,— whilst the increase on mine is \$100 on each dwelling. Both the Doctor's block and mine are built of the same materials, in the same way, and at the same time.

Gentlemen, I would have written you sooner about the matter, but was waiting to hear from Mayor Senault, as that gentleman kindly promised to look into the thing for me.

As I have not yet paid my taxes, I hope, Gentlemen, I have only to call your attention to this error to have it rectified.

Yours respectfully  
J. M. Reynolds.



3

Plainte re évaluation  
J.M. Reynolds  
7 Oct. 1896

P27/D1,79

903

**P27/D1,79**



**CE DOCUMENT  
EST ABSENT  
DU DOSSIER**

**P27/D1,79**



**CE DOCUMENT**

**EST ABSENT**

**DU DOSSIER**



**P27/D1,79**



**CE DOCUMENT**

**EST ABSENT**

**DU DOSSIER**


P27/D1,79

Ste. Cunigonde, 19 Oct. 1896  
L. Heuault, A. S. Delisle, J. Huttell  
J. R. Beauard, A. Marin, M. E. Lyburner,  
C. P. Fabien, N. Dauterive & J. Charbonneau  
Sec.

Monsieur,

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée  
de tous les Comités  
aura lieu mardi le vingt-troisième jour de Octobre 1896,  
à sept heures et demie p. m., dans une des salles de l'Hotel-  
de-Ville où il sera question d'affaires importantes.

Par ordre,



Greffier.

P27/D1,79

Je soussigné certifie par les present avoir lire au domicile  
de Mrs Hercule, Puttrel, Leonard, Delisle, Marin, Symeune  
Orpentre, Italien & Charbonneau, "Avis" d'assemble de tous  
les Comites, pour Mercredi "Mardi" le vingtieme jour d'Octobre  
Mil huit cent quatrevingt six, a sept heures et demi P.M.

M. Lemay 19- Octobre 1896

J B Lagasse

Avis  
Hercule Carrière  
19-10-96



P27/D1,79



**Pièces réunies**

**DÉBUT**

P27/D1,79

**J. EMILE VANIER**  
Ingénieur - Civil  
ET  
Arpenteur - Provincial  
BUREAUX :  
107, RUE ST-JACQUES.

Montreal, 4 Mars 1896.

C. F. Folia, Sec.  
Greffier à la Cité de  
Ste Cunégonde de Montréal.

cher Monsieur.

Vous me permettrez d'attirer l'attention de votre Conseil sur le fait qu'en dehors des travaux professionnels exécutés pour le compte de votre Corporation, et détaillés dans les divers comptes que j'ai eu l'honneur de vous adresser depuis 1888 jusqu'à date inclusivement, j'ai préparé à la demande de la Corporation de la Cité de Ste Cunégonde, soit par résolutions et lettres particulières du Greffier, certains travaux importants comme: 1<sup>o</sup> un plan général de votre Cité, en feuilles, avec Plan Index, plans de rues, profils, etc. en tout conformes aux plans de quartiers de la Cité de Montréal, et que vous avez en mains. Ce plan est exactement le même que Montréal ferait chez vous à présent même. J'ajouterai que ce plan depuis sa confection, a été mis au courant de tous les développements de votre Cité jusqu'à date.

2<sup>o</sup> Des plans et profils pour égouts ont été préparés pour les rues de votre Cité, qui ne possèdent pas encore ces améliorations.

3<sup>o</sup> Des plans, profils, et devis ont été préparés

Pour la balance des rues de votre Cité.

4<sup>o</sup> Vos aperçus et nivellements particuliers ont été faits sur demande en vue du passage éventuel de vos roues; Des estimés ont aussi été préparés pour ces travaux projetés de même qu'un rapport très élaboré sur les différents modes suivis pour le passage de ces roues.

5<sup>o</sup> Enfin, il a encore été fait 2 séries de plans sur demande de l'Hotel de Ville projeté chez vous; ces plans vous ont été soumis dans le temps, et comme vous le savez la chose est restée en suspens.

Pour tous les travaux ci-dessus, je me propose dans le cours de ce mois-ci, de préparer les divers comptes afin de les soumettre à votre Conseil pour règlement.

Je regrette infiniment d'être mauvais "collecteur" c'est une réputation que malheureusement je me suis faite à mon détriment; mais je vais essayer de tout vous envoyer au plus tôt car j'aurai bien besoin de l'argent qui doit me revenir de votre Corporation.

J'ai l'honneur d'être cher Monsieur,  
Votre obéissant serviteur,

J. Emite Vanier

Ingénieur de la Cité de Ste Geneviève



P27/D1,79

J. EMILE VANIER

Civil Engineer

AND  
LAND SURVEYOR.

Offices:  
107 ST. JAMES STREET.

Montreal, 4 Mars 1896

C. F. Forlier Sec.  
Greffier de la Cité de  
St. Cunigonde de Montreal.

Cher Monsieur,

En conformité avec la demande que vous m'avez faite ces jours-ci, j'ai l'honneur de vous adresser:

1<sup>o</sup> le compte No 352, concernant petits arpentages, spéciaux, plans, rapports et se montant en tout, pour cette partie à 436<sup>50</sup>.

Ce compte comprend un item assez important, celui du plan d'élargissement de la rue Notre-Dame. Si le compte de cet ouvrage n'a pas été envoyé plus tôt, c'est que dans le temps, en 1890 et 1891, votre prédécesseur m'avait prié d'attendre que la question d'élargissement fut décidée, et depuis je vous avouerai que j'avais perdu de vue un peu la chose.

2<sup>o</sup> le compte No 474 re poursuites Lyburnner contre la Cité de St. Cunigonde.

3<sup>o</sup> le compte No. 405 D, re réclamation Mesnard; ce compte comprend les travaux de préparation que j'ai faits avant l'enquête et comprend aussi le témoignage et pièces produites par moi en Cour.

4<sup>o</sup> le compte No 11 qui concerne la poursuite Gougeon que vous connaissez bien.

5<sup>o</sup> le compte No 440 concernant des niveaux et alignements donnés pour votre Corporation à certains propriétaires en construction.

6<sup>o</sup> le compte No. 351 qui n'est autre chose qu'une révision à date de mon compte d'honoraires re égité construit et  
puis ardo



P27/D1,79

- 2 -

puisards posés de 1890 à 1895, par les contracteurs autres que Bastien & Valiquette.

En passant laissez moi vous rappeler que tous mes comptes d'honoraires re contrats Bastien & Valiquette ont été revus avec soin depuis l'origine jusqu'à 1895, et que ceux là ont tous été payés excepté le numéro 474A qui vous a été expédié en Décembre dernier pour un montant de \$77<sup>28</sup> et lequel concerne l'examen de vos mes pavés et trottoirs permanents en 1895, ainsi que la direction des travaux de réparation dans le cours de la même année, mesurage, vérification des comptes des contracteurs, etc.

Tous ces comptes nouveaux forment un total de \$1193<sup>72</sup>.

Quant aux comptes suivants, savoir:

No 309 B de décembre 1892, re répartition trottoirs rue St. Jacques, \$12<sup>00</sup>; No 417 D de 1893 à 1895 re monument Chevillon, \$227<sup>50</sup> et No 481 d'Octobre 1895 re répartition égout rue Tracy \$10<sup>00</sup>, No 481 A de Décembre 1895 re répartition égout rue Souvenir, \$8<sup>00</sup> et No 474 A de Décembre 1895 re travaux pavage de 1895 \$77<sup>28</sup>. Tous ces comptes dis-je vous les avez déjà entre les mains.

Le tout a été préparé avec soin et vérifié avec les livres de votre Corporation et je vous serais infiniment reconnaissant, cher Monsieur, de vouloir bien demander au Conseil de votre Cité le règlement de ces divers comptes.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,  
Votre très obéissant serviteur.

J. Guitevaux

Ingenieur de la Cité de Ste Anne d'Outremont  
de Montréal.

Résumé

Comptes envoyés avant le 4 Mars 96 et non payés	\$ 1193.72
"	334.75
total	\$ 1528.50

P27/D1,79

0 0 7 A

352  
 Se charge de  
 PLANS, DEVIS,  
 ESTIMES et SURVEILLANCE  
 DE  
 CONSTRUCTIONS  
 POUR  
 Installations de Pouvoirs  
 à vapeur, électriques  
 et hydrauliques,  
 CHEMINS DE FER, PONTS,  
 TRAMWAYS,  
 AQUEDUCS, EGOUTS.  
 Routes pavées ou macada-  
 misées, etc.

I  
 BUREAUX: 107, ST-JACQUES, BATISSE DE "L'IMPERIAL," CHAMBRES 65, 66, 67  
 EN FACE DE LA PLAGE D'ARMES.

Montréal, 4 Mars 1896  
 La Corporation de  
 La Cité de St. Côme de Montréal,

Doit à J. Emile Vanier,

Ingenieur Civil, Architecte et Arpenteur Provincial.

RÉFÉRENCES: A TOUTES LES GRANDES MUNICIPALITÉS QUI ENTOURENT MONTREAL.

ARPENTAGES  
 DE  
 Municipalités  
 et de Propriétés Privées.  
 EVALUATIONS,  
 EXPROPRIATIONS,  
 EXPERTISES, ARBITRAGES  
 Solliciteur  
 de Brevets d'Invention  
 pour toutes les parties du  
 monde.

		#	¢	#	¢
1890 Novembre et Décembre	Arpentages spéciaux, plans, rapports, examens re. dommages à la propriété, etc. Arpentage de la rue Notre-Dame, de Fulford à Avater, avec détails des propriétés de chaque côté, plan et copie, calcul des superficies à exproprier, le tout suivant instruction reçue du Conseil et pour servir dans un projet d'élargissement de la rue Notre-Dame en connexion avec les lignes homologuées de la rue Notre-Dame à Montréal. Frais, déboursés, déplacements, aides Honoraires de l'Arpenteur - Ingénieur				
			127 00		
			60 00	187 00	
1892. Avril 2	Demande préparée avec plan spécial, profil et détails l'accompagnant au Département des Chemins de fer et Canaux pour permis de faire prise d'eau particulière dans le Canal de LaSalle, à la rue Vinet, pour le lavage des égouts de la Municipalité, y compris aussi relevé spécial du système de tuyaux à l'eau pouvant être utilisé dans le présent cas, et appartenant à la "Wadding Co". Correspondance avec le Département à Ottawa, télégrammes, etc. Déboursés et honoraires, en tout				
			35 00	35 00	
1893 Juin et Juillet	Rapport spécial sur égout actuel à reporter				
				222 00	

pas de résolutions

P27/D1,79

II

Se charge de :  
 PLANS, DEVIS,  
 ESTIMES et SURVEILLANCE  
 DE  
 CONSTRUCTIONS  
 POUR  
 Installations de Pouvoirs  
 à vapeur, électriques  
 et hydrauliques,  
 CHEMINS DE FER, PONTS,  
 TRAMWAYS,  
 AQUEDUCS, EGOUTS.  
 Routes pavées ou macada-  
 misées, etc.

BUREAUX: 107, ST-JACQUES, BATISSE DE "L'IMPERIAL," CHAMBRES 65, 66, 67  
 EN FACE DE LA PLACE D'ARMES.

Montréal, 189

M  
 Doit à J. Emile Vanier,  
 Ingenieur Civil, Architecte et Arpenteur Provincial.

RÉFÉRENCES: A TOUTES LES GRANDES MUNICIPALITÉS QUI ENTOURENT MONTREAL.

ARPENTAGES  
 DE  
 Municipalités  
 et de Propriétés Privées.  
 EVALUATIONS,  
 EXPROPRIATIONS,  
 EXPERTISES, ARBITRAGES  
 Solliciteur  
 de Brevets d'Invention  
 pour toutes les parties du  
 monde.

		report		\$ 222 00
		de 6' 0" x 4' 0" de la rue St-Jacques de Vinet à Atwater, aussi sur ancien égout Workman de 2 pds. rond construit antérieurement, le tout pour servir dans le procès intenté contre la Corporation par certains propriétaires de la rue au sujet de la répartition du coût de l'égout		6 00
		Comparution en Cour dans le procès en question, ci-dessus;	M.L.	5 00 11 00
Octobre 26		Examen propriété Ethier, com. Dominion, avec experts du propriétaire, M. Resther, etc, au sujet de dommages causés à la propriété par changement de niveau de la rue, après pavage	M.L.	5 00 5 00
1894				
Mai 11		Arpentage fait, alignement donné, rapport correspondance, examen titres, vérification de lieux, conférences avec l'arpenteur de la partie adverse, le tout au sujet de l'empiètement de la "Royal Elect. Co." sur la rue Albert (ancienne pro- priété Craig) Débourssés et honoraires	M.L.	18 50 18 50
Novembre 5		Rapport sur dommages causés aux propriétés Durocher, Eubrell et Denis, par changements de niveau des rues après pavage	M.L.	7 50 7 50
		à reporter		\$ 264 00



P27/D1,79

0 0 7 A

Se charge de :  
 PLANS, DEVIS,  
 ESTIMES, et SURVEILLANCE  
 DE  
 CONSTRUCTIONS  
 POUR  
 Installations de Pouvoirs  
 à vapeur, électriques  
 et hydrauliques,  
 CHEMINS DE FER, PONTS,  
 TRAMWAYS,  
 AQUEDUCS, EGOUTS.  
 Routes pavées ou macada-  
 misées, etc.

III  
 BUREAUX: 107, ST-JACQUES, BATISSE DE "L'IMPERIAL," CHAMBRES 65, 66, 67  
 EN FACE DE LA PLACE D'ARMES,

Montréal, 189

M

Doit à J. Emile Vanier,

Ingenieur Civil, Architecte et Arpenteur Provincial.

RÉFÉRENCES: A TOUTES LES GRANDES MUNICIPALITÉS QUI ENTOURENT MONTREAL.

ARPENTAGES  
 DE  
 Municipalités  
 et de Propriétés Privées.

EVALUATIONS,  
 EXPROPRIATIONS,  
 EXPERTISES, ARBITRAGES

Solliciteur  
 de Brevets d'Invention  
 pour toutes les parties du  
 monde.

1894		report	#	264 00
Novembre	27	Rapport et plan concernant réclamation de la Cité de Montréal au sujet de la répartition du coût des égouts des rues Woodstock et Souvenir sur certains propriétaires de St <sup>e</sup> Cunigonde. Entrevues avec l'Avocat de la Cité de Montréal	8 00	8 00
Année 1894.		Services professionnels et particuliers et arrangements spéciaux intervenus entre la Corporation de la Cité de St <sup>e</sup> Cunigonde de Montréal et la "Montreal Street Ry Co.", au sujet de l'établissement du tramway électrique sur les rues Notre Dame, St <sup>e</sup> Jacques et St <sup>e</sup> Antoine. Entrevues avec les parties inté-ressées, examen de documents, rapports, correspondances, révision du contrat intervenu entre la Corporation, la Compagnie et les contracteurs du pavage; mesurage des nouvelles voies après établissement, réduction du compte à faire par la Corporation à la Compagnie, suivant contrat, pas et démarches, déboursés honoraires, en tout	125 00	125 00
1895	Juillet	27 Mesurage, confection d'un plan détaillé montrant subdivisions cadas-trales, bâtisses, etc de la propriété de la "Montreal Rolling Mills". à reporter	#	397 00

En sus de  
 700 dépenses de report  
 Should it be charged to SR



P27/D1,79

se charge de :

PLANS, DEVIS,  
ESTIMES et SURVEILLANCE  
DE  
CONSTRUCTIONS  
POUR  
Installations de Pouvoirs  
à vapeur, électriques  
et hydrauliques,  
CHEMINS DE FER, PONTS,  
TRAMWAYS,  
AQUEDUCS, EGOUTS.  
Routes pavées ou macada-  
misées, etc.

IV  
BUREAUX: 107, ST-JACQUES, BATISSE DE "L'IMPERIAL," CHAMBRES 65, 66, 67  
EN FACE DE LA PLACE D'ARMES.

Montréal, 189

M

Doit à J. Emile Vanier,

Ingenieur Civil, Architecte et Arpenteur Provincial.

RÉFÉRENCES: A TOUTES LES GRANDES MUNICIPALITÉS QUI ENTOURENT MONTREAL.

ARPENTAGES  
DE  
Municipalités  
et de Propriétés Privées.

EVALUATIONS,  
EXPROPRIATIONS,  
EXPERTISES, ARBITRAGES

Solliciteur  
de Brevets d'Invention  
pour toutes les parties du  
monde.

		Report		\$ 397 00
		Calcul des superficies, copie du plan, le tout pour les fins de confection du rôle d'évaluation, Déboursés et honoraires	19 50	19 50
1895	Avril et Octobre	Examen propriété Beauchemin, 313 rue Richelieu, rapport sur réclamation, conférences avec l'architecte Mailoux, représen- tant M. Beauchemin, etc	6 00	6 00
1896	Février 10	Rapport sur calcul de diverses superficies du territoire de la Cité de St <sup>e</sup> Cunégonde, - Rapport demandé par M. Forlier	4 00	4 00
1894	Avril 20	Comparution de M. J. E. Vanier dans la cause T. Trifontaine vs. la Cité de St <sup>e</sup> Cunégonde taxé à	5 00	
	Avril 20	Comparution de James Laurin, du bureau de M. Vanier	5 00	10 00
		Total		\$ 436 50

P27/D1,79

**Se charge de :**  
**PLANS, DEVIS,**  
 ESTIMES et SURVEILLANCE  
 DE  
**CONSTRUCTIONS**  
 POUR  
 Installations de Pouvoirs  
 à vapeur, électriques  
 et hydrauliques,  
 CHEMINS DE FER, PONTS,  
 TRAMWAYS,  
 AQUEDUCS, EGOUTS.  
 Routes pavées ou macada-  
 misées, etc.

BUREAUX: 107, ST-JACQUES, BATISSE DE "L'IMPERIAL," CHAMBRES 65, 66, 67  
 EN FACE DE LA PLACE D'ARMES,

*N<sup>o</sup> 1174* Montréal, 4 Mars 1892

*La Corporation de la Cité de Ste-Anne-de-Montreal*

Doit à *J. Emile Vanier,*

Ingenieur Civil, Architecte et Arpenteur Provincial.

RÉFÉRENCES: A TOUTES LES GRANDES MUNICIPALITÉS QUI ENTOURENT MONTREAL.

**ARPENTAGES**  
 DE  
**Municipalités**  
 et de Propriétés Privées.

EVALUATIONS,  
 EXPROPRIATIONS,  
 EXPERTISES, ARBITRAGES

Solliciteur  
 de Brevets d'Invention  
 pour toutes les parties du  
 monde.

*Cour Supérieure de Montréal. N<sup>o</sup> 37*  
*Peter Lymburner demandeur*  
*vs. la Cité de Ste-Anne-de-Montreal.*

*1891*  
*Décembre*  
*3*  
*a min*

*Comparution de J.E. Vanier*  
*en qualité de témoin expert*  
*de la défenderesse*

*\$ 4 00<sup>00</sup>*

P27/D1,79

**Se charge de :**  
 PLANS, DEVIS,  
 ESTIMES et SURVEILLANCE  
 DE  
 CONSTRUCTIONS  
 POUR  
 Installations de Pouvoirs  
 à vapeur, électriques  
 et hydrauliques,  
 CHEMINS DE FER, PONTS,  
 TRAMWAYS,  
 AQUEDUCS, EGOUTS.  
 Routes pavées ou macada-  
 misées, etc.

BUREAUX: 107, ST-JACQUES, BATISSE DE "L'IMPERIAL," CHAMBRES 65, 66, 67  
 EN FACE DE LA PLACE D'ARMES,

*N° 405 D*  
 Montréal, 4 Mars 1896

M. La Corporation de la Cité de Ste. Cécile de Montréal.

Doit à *J. Emile Vanier,*  
*Servoir expert*

Ingenieur Civil, Architecte et Arpenteur Provincial.

RÉFÉRENCES: A TOUTES LES GRANDES MUNICIPALITÉS QUI ENTOURENT MONTRÉAL.

ARPENTAGES  
 DE  
 Municipalités  
 et de Propriétés Privées.  
 EVALUATIONS,  
 EXPROPRIATIONS,  
 EXPERTISES, ARBITRAGES  
 Solliciteur  
 de Brevets d'Invention  
 pour toutes les parties du  
 monde.

		N° 2150. Cour Supérieure de Montréal - 2 <sup>e</sup> Division Jean E. Mesnard, Demandeur vs. la Cité de Ste. Cécile de Montréal, Défenderesse.		
1895 Mars 17		Compte de la Corporation de la Cité de Ste. Cécile de Montréal: I. Travaux préparatoires: Mesurage et relevé de tous les détails des 2 faces de la bâtisse Mesnard située au coin des rues Durovray et Napoléon. Confection d'un plan original présentant: a) le plan de la dite propriété sur les rues précitées, à l'échelle de 10 pieds au pouce; b) 2 vues d'élévation à 4 pieds au pouce montrant séparément pour les rues Durovray et Napoléon les hauteurs de la toiture à base des toits de pente des allées de ventilation etc., ainsi que les niveaux comparés de l'ancien trottoir et du trottoir actuel.	15 00	OK
Mars 25		Livrée à la Corporation de la Cité de Ste. Cécile de Montréal une copie sur toile de ce croquis comprenant un plan et deux élévations pour l'usage personnel du Greffier et de l'Avocat de la Corporation. Frais d'aides, de déplacement et divers. Honoraires de l'Ingénieur	4 00 15 72 10 00	OK OK OK 44 72
Juin 6		II. Comparution en Cour: Comparution de J. E. Vanier taxé à 8 00 de F. K. Kals. Ing <sup>r</sup> du Bureau de J. E. Vanier 4 00 Copie sur toile, plan et élévation 10 00 2 profils en double, en tout 4 profils tel qu'indiqués plus haut 8 00	8 00 4 00 10 00 8 00	OK OK OK OK 30 00
		Total. 18 prestations au par Mesnard	74 72	



P27/D1,79

Se charge de :  
 PLANS, DEVIS,  
 ESTIMES et SURVEILLANCE  
 DE  
 CONSTRUCTIONS  
 POUR  
 Installations de Pouvoirs  
 à vapeur, électriques  
 et hydrauliques,  
 CHEMINS DE FER, PONTS,  
 TRAMWAYS,  
 AQUEDUCS, EGOUTS.  
 Routes pavées ou macada-  
 misées, etc.

*WIC*  
 BUREAUX: 107, ST-JACQUES, BATISSE DE "L'IMPERIAL," CHAMBRES 65, 66, 67  
 EN FACE DE LA PLACE D'ARMES.  
 Montréal, 3 Mars 1896  
 La Corporation de la Cité de  
 Ste Cunegonde de Montréal  
 Doit à J. Emile Vanier,  
 Ingenieur Civil, Architecte et Arpenteur Provincial.  
 RÉFÉRENCES: A TOUTES LES GRANDES MUNICIPALITÉS QUI ENTOURENT MONTRÉAL.

ARPENTAGES  
 DE  
 Municipalités  
 et de Propriétés Privées.  
 EVALUATIONS,  
 EXPROPRIATIONS,  
 EXPERTISES, ARBITRAGES  
 Solliciteur  
 de Brevets d'Invention  
 pour toutes les parties du  
 monde.

1896	Avril	22	Comparution en Cour Supérieure (enquête & mérite) en suite d'un subpoena no 1972, dans la cause de Philimon Gougeon, demandeur, contre la Cité de Ste Cunegonde de Montréal, défenderesse (Adam & Plourde avocats de cette dernière) Taxé	\$	4 00	OK
	do	22	Comparution dans la même cause de J. Laurin, chef de bureau de J. E. Vanier, Taxé	\$	4 00	OK
	Mai	24	Comparution en Cour Supérieure en suite d'un subpoena no 1972 dans la cause de Philimon Gougeon, demandeur, contre la Cité de Ste Cunegonde de Montréal défenderesse (Adam & Plourde avocats de cette dernière) Taxé		10 00	communiqué par Vanier
			Total	\$	18 00	



P27/D1,79

Se charge de :  
 PLANS, DEVIS,  
 ESTIMES et SURVEILLANCE  
 DE  
 CONSTRUCTIONS  
 POUR  
 Installations de Pouvoirs  
 à vapeur, électriques  
 et hydrauliques,  
 CHEMINS DE FER, PONTS,  
 TRAMWAYS,  
 AQUEDUCS, EGOUTS.  
 Routes pavées ou macada-  
 misées, etc.

BUREAU: 107, ST-JACQUES, BATISSE DE "L'IMPERIAL," CHAMBRES 65, 66, 67  
 EN FACE DE LA PLACE D'ARMES.  
 Montréal, 4 Mars, 1896.  
 M. La Corporation de  
 La Cité de St. Cyprien de Montréal.  
 Doit à J. Emile Vanier,  
 Ingenieur Civil, Architecte et Arpenteur Provincial.

ARPENTAGES  
 DE  
 Municipalités  
 et de Propriétés Privées.  
 EVALUATIONS,  
 EXPROPRIATIONS,  
 EXPERTISES, ARBITRAGES  
 Solliciteur  
 de Brevets d'Invention  
 pour toutes les parties du  
 monde.

RÉFÉRENCES: A TOUTES LES GRANDES MUNICIPALITÉS QUI ENTOURENT MONTRÉAL.

		1 <sup>e</sup> re Alignements et Niveaux donnés aux propriétaires, etc..			
1891	Mai	14	Alignement et Niveau pour nouvelle bâtisse, rue Quessnel, côté Sud pris de Atterater, Numeros Cadastraux 845 et 844,	4 00	✓
"	"	28	Niveaux et alignement rue Woodstock, pour nouvelle maison (Maison),	4 00	✓
1892	Avril	18	Alignement et Niveaux, propriété Luthell, côté Vinet et Albert,	4 00	✓
	Juin	1 <sup>er</sup>	Alignement et Niveaux, pour bâtisse Pichette, rue Richelieu,	4 00	✓
1893	Juillet	10	Alignement et Niveaux, rue Albert, aux propriétés cadastrales 892 et 893. pour nouvelle construction,	4 00	✓
1894	Mars	6	Alignement rue Albert, vis-à-vis Cou- bert, pour déterminer empiètement de certaines constructions sur la rue.	2 50	✓
1894	Juin	14	Alignement et Niveaux donnés rues St. Antoine et Calumet, côté N.E., aux nouvelles constructions	5 00	✓
			à reporter	27 50	ML

P27/D1,79

Se charge de :

PLANS, DEVIS,  
ESTIMES et SURVEILLANCE  
DE  
CONSTRUCTIONS  
POUR  
Installations de Pouvoirs  
à vapeur, électriques  
et hydrauliques,  
CHEMINS DE FER, PONTS,  
TRAMWAYS,  
AQUEDUCS, EGOITS.  
Routes pavées ou macada-  
misées, etc.

BUREAUX: 107, ST-JACQUES, BATISSE DE "L'IMPERIAL," CHAMBRES 65, 66, 67  
EN FACE DE LA PLACE D'ARMES,

Montréal, 189

M

Doit à J. Emile Vanier,

Ingenieur Civil, Architecte et Arpenteur Provincial.

RÉFÉRENCES: A TOUTES LES GRANDES MUNICIPALITÉS QUI ENTOURENT MONTREAL.

ARPENTAGES  
DE  
Municipalités  
et de Propriétés Privées.

EVALUATIONS,  
EXPROPRIATIONS,  
EXPERTISES, ARBITRAGES

Solliciteur  
de Brevets d'Invention  
pour toutes les parties du  
monde.

			#	¢	#	¢
1894		Repart	27	50		
Juillet	9	Niveaux et Alignement donnés, rue Atwater, près rue St-Antoine, pour nouvelle bâtisse Munro	4	00	OK	
"	9	Alignement rue Albert, propriété Davidson	2	00	OK	
"	17	Niveaux et Alignements rue Napoleon, près Canal, à la propriété Stanton	4	00	OK	
Octobre	15	Alignement donné vis-à-vis la propriété Saignes, rue Notre-Dame	2	00	OK	
1895 Avril		Niveaux et Alignements à Hôpital Hoopie, rues Atwater et Albert	6	00	OK	
Juillet	23 & 25	Alignement et Niveaux pour maisons Ledue, rues Souvenir et Atwater	6	00	OK	51 50
<u>2<sup>e</sup> Alignements et Niveaux à Corporation pour terrassement et macadamisage de certaines rues. etc..</u>						
1891 Avril	27	Alignements et Niveaux, nouveaux trottoirs en bois, rue Queen, entre Vint et Atwater	6	00	OK	
1892 Juin	1 <sup>er</sup>	Niveaux et alignement rue Calumet, au nord de St-Antoine, pour terrassement de la rue.	5	00	OK	
Juin	14	Niveaux donnés rue Calumet, pour maca- damisage après terrassement	2	50	OK	
1894 Juillet	17	Niveaux donnés rue Tracy pour macadamisage Total pour Niveaux et Alignements aux particuliers, etc., de Mai 91 à Juillet-94	4	50	OK	18 00
						69 50



P27/D1,79

Se charge de :  
 PLANS, DEVIS,  
 ESTIMES et SURVEILLANCE  
 DE  
 CONSTRUCTIONS  
 POUR  
 Installations de Pouvoirs  
 à vapeur, électriques  
 et hydrauliques,  
 CHEMINS DE FER, PONTS,  
 TRAMWAYS,  
 AQUEDUCS, EGOITS.  
 Routes pavées ou macada-  
 misées, etc.

BUREAUX: 107, ST-JACQUES, BATISSE DE "L'IMPERIAL," CHAMBRES 65, 66, 67  
 EN FACE DE LA PLACE D'ARMES.

Montréal, 4 Mars 1896  
 La Corporation de la cité de  
 M. Ste. Cécile de Montréal  
 Doit à J. Emile Vanier,

Ingenieur Civil, Architecte et Arpenteur Provincial.

RÉFÉRENCES: A TOUTES LES GRANDES MUNICIPALITÉS QUI ENTOURENT MONTRÉAL.

ARPENTAGES  
 DE  
 Municipalités  
 et de Propriétés Privées.  
 EVALUATIONS,  
 EXPROPRIATIONS,  
 EXPERTISES, ARBITRAGES  
 Solliciteur  
 de Brevets d'Invention  
 pour toutes les parties du  
 monde.

Re services professionnels concernant  
 la construction des égouts, et puisards  
 en dehors des contrats Bastien & Valiquette.  
 Sont payés sur le coût établi, d'après les ordres  
 de paiement suivants, depuis l'origine  
 des travaux, factures payées, etc.

1890		1 <sup>er</sup> Contrats Moreau. -				
Mai	30	Ordre de paiement re égouts Albert & Napoleon	\$	334	93	
Juin	14	" " " " " " " "		884	49	
"	27	" " " " " " " "		1279	92	
Juillet	19	" " " " " " " "		700	00	
Sept.	9	" " " " " " " "		167	20	
Oct.	31	" " " " " " " " Quessnel		383	00	
Nov.	15	" " " " " " " "		950	00	
Dec.	5	" " " " " " " "		649	13	
	17	" " " " " " " "		649	61	
1891		" " " " " " " " (comprend les 15 <sup>es</sup> de résumé payés)		26	31	
Nov.	6	" " " " " " " " re manivèle rue Notre Dame		90	00	
"	14	" " " " " " " " 28 puisards et 1 raccord		356	00	
Dec	12	" " " " " " " " 14 " "		168	00	
Dec	10	" " " " " " " " égout rue Calumet		481	75	
1892		" " " " " " " " " " "		400	00	
Oct.	21	" " " " " " " " " " "		610	36	
Nov.	12	" " " " " " " " " " "		1492	11	
1893		" " " " " " " " " " " Tracy		534	46	
1895		" " " " " " " " " " " "		800	00	
Juillet	25	" " " " " " " " " " " "		325	08	
1895		" " " " " " " " " " " "		1659	54	
Avant	5	" " " " " " " " " " " "		1129	34	
1895		" " " " " " " " " " " " Williams		857	31	
Sept	30	" " " " " " " " " " " "		1000	00	
Oct	11	" " " " " " " " " " " "		269	07	
"	20	" " " " " " " " " " " "		3349	72	
Nov.	11	" " " " " " " " " " " "				
A reporter -				\$	13113	65

P27/D1,79

Charge de :  
 ANS DEVIS,  
 MES et SURVEILLANCE  
 DE  
 CONSTRUCTIONS  
 POUR  
 Installations de Pouvoirs  
 à vapeur, électriques  
 et hydrauliques,  
 CHEMINS DE FER, PONTS,  
 TRAMWAYS,  
 AQUEDUCS, EGOUTS.  
 Routes pavées ou macada-  
 misées, etc.

BUREAUX: 107, ST-JACQUES, BATISSE DE "L'IMPERIAL," CHAMBRES 65, 66, 67  
 EN FACE DE LA PLACE D'ARMES,

Montréal, 189

M

Doit à J. Emile Vanier,

Ingenieur Civil, Architecte et Arpenteur Provincial.

RÉFÉRENCES: A TOUTES LES GRANDES MUNICIPALITÉS QUI ENTOURENT MONTRÉAL.

ARPENTAGES  
 DE  
 Municipalités  
 et de Propriétés Privées.

EVALUATIONS,  
 EXPROPRIATIONS,  
 EXPERTISES, ARBITRAGES

Solliciteur  
 de Brevets d'Invention  
 pour toutes les parties du  
 monde.

1890		Report			13113 65
Oct	4	Ordre de paiement re égout rue Souvenir	550 00		
"	19	" " " " " "	900 00		
Nov	4	" " " " " "	386 00	1836 00	
Sept	25	" " " " " " Napoleon	495 35		
		" " " " " " "	704 45	1199 80	
1891		2 <sup>e</sup> Contrat Rochow.			
Nov	14	Ordre de paiement re puisards	144 00		
"	27	" " " " " "	192 00		
Dec	12	" " " " " "	96 00		
"	18	" " " " " "	60 00	492 00	
1893		3 <sup>e</sup> Contrat Clendinning.			
Sept	6	Ordre de paiement re fourniture puisards	1386 00		
Dec	29	" " " " " "	297 00	1683 00	
1892		4 <sup>e</sup> Contrat Amesse. —			
Janv.	15	Puisards payés à Amesse	1500 00		
Fev.	18	" " " " " "	979 50	2479 50	
		Soit 5% sur coût total de \$ 20 803.95-		\$ 20803 95	
				\$ 1040 19	
1890		Recu à compte (en dehors des ho- noraires re contrats Bastien & Valiquette)			
Juin	9	Recu	16 74		
Sept	12	"	44 22		
Dec	30	"	198 11		
1891	Oct	3	59 99	319 06	
		A reporter		\$ 319 06	



P27/D1,79

- 3 -

Se charge de :  
**PLAN DEVIS,**  
 ESTIMES et SURVEILLANCE  
 DE  
**CONSTRUCTIONS**  
 POUR  
 Installations de Pouvoirs  
 à vapeur, électriques  
 et hydrauliques,  
 CHEMINS DE FER, PONTS,  
 TRAMWAYS,  
 AQUEDUCS, EGOUTS.  
 Routes pavées ou macada-  
 mistes, etc.

BUREAUX: 107, ST-JACQUES, BATISSE DE "L'IMPERIAL," CHAMBRES 65, 66, 67  
 EN FACE DE LA PLACE D'ARMES.

Montréal, 189

M

Doit à *J. Emile Vanier,*

Ingenieur Civil, Architecte et Arpenteur Provincial.

RÉFÉRENCES: A TOUTES LES GRANDES MUNICIPALITÉS QUI ENTOURENT MONTREAL.

ARPENTAGES  
 DE  
 Municipalités  
 et de Propriétés Privées.

EVALUATIONS,  
 EXPROPRIATIONS,  
 EXPERTISES, ARBITRAGES

Solliciteur  
 de Brevets d'Invention  
 pour toutes les parties du  
 monde.

1892			Report.		\$ 319 06
Février	19	Recu		24 08	
1891					
Nov.	23	"		106 10	130 18
			total reçu		\$ 449 24
Balance due à date re honoraires concernant égoûts construits en dehors des contrats Bastien & Valiquette -					\$ 590 95
<p><u>N.B.</u> - La balance ci-dessus com- prend le compte no 41713 de \$ 91.80 re égout rue Souvenir déjà en la possession de la corporation de la cité de Ste Anne gonde de Montréal.</p>					

Compte de J. E. Vanier

-7<sup>a</sup>  
19 octobre 1896  
Comptes de J. E. Vanier

P27/D1,79

007A

P27/D1,79

J. EMILÉ VANIER

Ingénieur Civil

ET  
ARPENTEUR PROVINCIAL.Bureaux:  
107, RUE ST-JACQUES.

Montréal, 17 Octobre 1896

A Son Honneur le Maire et à  
M. M. les Echevins de la Cité de  
Ste. Cunigonde de Montréal.

Messieurs.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint  
un mémoire d'honoraires de \$2572<sup>00</sup> se rapportant  
à des travaux préliminaires d'Ingénieur comme arpentages,  
nivellements des rues et ruelles etc., faits en vue de la Com-  
plétion des travaux de pavage et trottoirs de votre Municipalité,  
le tout suivant ordres reçus de votre Corporation.

Ces travaux-nécessités pour l'établissement, avec ensemble  
parfait des travaux de pavage de Ste. Cunigonde, ont dû  
être préparés au début de mes opérations chez vous en  
1891 et 1892, et représentent la balance des améliorations  
permanentes à exécuter chez vous et prévues dans le 3<sup>ième</sup>  
Contrat Bastien Valiquette du 22 Janvier 1894 au besoin.

J'ai l'honneur d'être M. M.  
Votre très obéissant serviteur  
J. Emile Vanier  
Ingénieur de Ste. Cunigonde de Montréal.



P27/D1,79

Will take charge of:  
 PLANS, SPECIFICATIONS  
 AND ESTIMATES,  
 SUPERINTEND  
 THE  
 ERECTION OF STEAM,  
 WATER AND ELECTRIC  
 POWER PLANTS.  
 Railways, Tramways,  
 Bridges,  
 Water Works, Sewers,  
 Paving and Macadamizing,  
 ETC., ETC.

OFFICES: 107 ST. JAMES ST., IMPERIAL BUILDING  
 ROOMS 65, 66, 67.

Montreal, 19 Octobre 1896  
 M. La Corporation de la Cité de Ste. Cécile  
 Dr. to J. Emile Vanier,  
 Civil Engineer, Architect and Provincial Surveyor.

TOWN AND PRIVATE  
 SURVEYS,  
 VALUATIONS,  
 EXPROPRIATIONS,  
 EXPERTISES  
 AND ARBITRATIONS.  
 Patents  
 taken in all parts of  
 the world.

REFERENCES: FROM ALL THE LARGEST MUNICIPALITIES AROUND MONTREAL.

Honoraires re arpentages, nivellements,  
 plans, profils, estimés, devis etc, constituant  
 les travaux préliminaires d'ingénieur en rapport  
 avec le pavage des rues de Ste. Cécile non encore  
 pavées à date, ainsi que les trottoirs perman-  
 nents de ces mêmes rues.  
 Soit 2½ % sur l'estime du coût probable  
 suivant, savoir.

<u>Rue Dominion, de Albert à St. Jacques</u>			
433	verges carrées de pavage asphaltique	@ 3 <sup>55</sup>	1537 15
406	pds courants de bordure de pierre	@ 1 <sup>00</sup>	406 00
			1943 15
<u>Rue William, de Vinet en allant vers l'est.</u>			
918	verges carrées de pavage asphaltique	@ 3 <sup>55</sup>	3258 90
628	pds courants de bordure de pierre	@ 1 <sup>00</sup>	628 00
			3886 90
<u>Rue Tracy, balance de la rue.</u>			
422	verges carrées de pavage asphaltique	@ 3 <sup>55</sup>	1498 10
410	pds courants de bordure de pierre	@ 1 <sup>00</sup>	410 00
			1908 10
<u>Rue Levis,</u>			
777	verges carrées de pavage asphaltique	@ 3 <sup>55</sup>	2758 35
504	pds courants de bordure de pierre	@ 1 <sup>00</sup>	504 00
			3262 35
<u>Rue Woodstock (partie comprise dans Ste. Cécile)</u>			
171	verges carrées de pavage asphaltique	@ 3 <sup>55</sup>	607 05
220	pds courants de bordure de pierre	@ 1 <sup>00</sup>	220 00
			827 05
<u>Rue Souvenir</u>			
1355	verges carrées de pavage en blocs de scorie	@ 4 <sup>20</sup>	5691 00
602	pds courants de bordure de pierre	@ 1 <sup>00</sup>	602 00
			6293 00
<u>Rue Dorchester</u>			
342	verges carrées de pavage asphaltique	@ 3 <sup>55</sup>	1214 10
372	pds courants de bordure de pierre	@ 1 <sup>00</sup>	372 00
			1586 10
	a reporter		19706 65

**P27/D1,79**

(2)

Will take charge of:  
 PLANS, SPECIFICATIONS  
 AND ESTIMATES,  
 SUPERINTEND  
 THE  
 ERECTION OF STEAM,  
 WATER AND ELECTRIC  
 POWER PLANTS.  
 Railways, Tramways,  
 Bridges,  
 Water Works, Sewers,  
 Paving and Macadamizing,  
 ETC., ETC.

OFFICES: 107 ST. JAMES ST., IMPERIAL BUILDING  
 ROOMS 65, 66, 67.

Montreal, 189

M  
 Dr. to *J. Emile Vanier,*  
 Civil Engineer, Architect and Provincial Surveyor.

TOWN AND PRIVATE  
 SURVEYS,  
 VALUATIONS,  
 EXPROPRIATIONS,  
 EXPERTISES  
 AND ARBITRATIONS.  
 Patents  
 taken in all parts of  
 the world.

REFERENCES: FROM ALL THE LARGEST MUNICIPALITIES AROUND MONTREAL.

	Report.			\$
				19706 65
<u>Avenue Pacifique</u>				
342 verges carrés de pavage en blocs belges.	@ 4 <sup>20</sup>	1436	40	
330 pds courants de bordure de pierre	@ 1 <sup>00</sup>	330	00	1766 40
<u>Rue Calumet</u>				
1368 verges carrés de pavage en blocs de scorie	@ 4 <sup>20</sup>	5745	60	
640 pds courants de bordure de pierre	@ 1 <sup>00</sup>	640	00	6385 60
<u>Avenue Olvater (de St. Antoine à Dorchester)</u>				
4666 verges carrés de pavage en blocs belges	@ 4 <sup>20</sup>	19597	20	
2138 pds courants de bordure de pierre y compris celle du milieu de la rue	@ 1 <sup>00</sup>	2138	00	
<u>Do-Do- (de Notre Dame au Canal)</u>				
4325 verges carrés de pavage asphaltique	@ 3 <sup>55</sup>	15353	75	
2122 pds courants de bordure de pierre	@ 1 <sup>00</sup>	2122	00	39210 95
Total estimé pavage à faire				\$67069 60
<u>Do-Do-re trottoirs permanents.</u>				
<u>Rue Dominion</u>				
220 verges carrés de trottoirs en asphalte	@ 2 <sup>35</sup>	517	00	
<u>Rue William</u>				
350 verges carrés de trottoirs en asphalte	@ 2 <sup>35</sup>	822	50	
<u>Rue Cracy</u>				
187 verges carrés de trottoirs do do	@ 2 <sup>35</sup>	439	45	
<u>Rue Lewis</u>				
263 verges carrés de trottoirs do do	@ 2 <sup>35</sup>	618	05	
<u>Rue Woodstock</u>				
113 verges carrés de trottoirs do do	@ 2 <sup>35</sup>	265	55	
<u>Rue Souvenir</u>				
576 verges carrés de trottoirs do do	@ 2 <sup>35</sup>	1353	60	
<u>Rue Dorchester</u>				
159 verges carrés de trottoirs do	@ 2 <sup>35</sup>	373	65	
a reporter			4389	80



**P27/D1,79**

(3)

Will take charge of:  
 PLANS, SPECIFICATIONS  
 AND ESTIMATES,  
 SUPERINTEND  
 THE  
 ERECTION OF STEAM,  
 WATER AND ELECTRIC  
 POWER PLANTS.  
 Railways, Tramways,  
 Bridges,  
 Water Works, Sewers,  
 Paving and Macadamizing,  
 ETC., ETC.

OFFICES: 107 ST. JAMES ST., IMPERIAL BUILDING  
 ROOMS 65, 66, 67.

Montreal, 189

M  
 Dr. to *J. Emile Vanier,*  
 Civil Engineer, Architect and Provincial Surveyor.

TOWN AND PRIVATE  
 SURVEYS,  
 VALUATIONS,  
 EXPROPRIATIONS,  
 EXPERTISES  
 AND ARBITRATIONS.  
 Patents  
 taken in all parts of  
 the world.

REFERENCES: FROM ALL THE LARGEST MUNICIPALITIES AROUND MONTREAL.

	Report	\$		
		4389	80	
<u>Avenue Pacifique.</u>				
130	Verges carrés de trottoirs en asphalte	@ 2 <sup>35</sup>	305	50
<u>Rue Calumet</u>				
283	Verges carrés de trottoirs do	@ 2 <sup>35</sup>	665	05
<u>Avenue Atwater (de St. Antoine à Dorchester)</u>				
1336	Verges carrés de trottoirs en ciment ou brique	@ 2 <sup>50</sup>	3340	00
do. do (de Notre Dame à Canal				
1281	Verges carrés de trottoirs en asphalte	@ 2 <sup>35</sup>	3010	35
			\$	11710 70
Total estimé trottoirs à faire			\$	11710 70.
<u>Do. Do. re parage Des ruelles.</u>				
<u>Ruelle de William à Duvernay</u>				
1603	Verges carrés de parage asphaltique	@ 2 <sup>50</sup>	4007	50
1790	pds courants de bordure de pierre de 4" x 10"	@ 0 <sup>50</sup>	895	00
				4902 50
<u>Ruelle de Cracy à William</u>				
592	Verges carrés de parage asphaltique	@ 2 <sup>50</sup>	1480	00
710	pds courants de bordure de pierre	@ 0 <sup>50</sup>	355	00
				1835 00
<u>Ruelle en arrière de l'Hotel de Ville</u>				
120	Verges carrés de parage asphaltique	@ 2 <sup>50</sup>	300	00
195	pds courants de bordure de pierre	@ 0 <sup>50</sup>	97	50
				397 50
<u>Ruelle au sud de la rue St. Antoine</u>				
1711	Verges carrés de parage asphaltique	@ 2 <sup>50</sup>	4277	50
1540	pds courants de bordure de pierre	@ 0 <sup>50</sup>	770	00
				5047 50
<u>Ruelle Vinet.</u>				
2192	Verges carrés de parage asphaltique	@ 2 <sup>50</sup>	5480	00
2675	pds courants de bordure	@ 0 <sup>50</sup>	1322	50
				6802 50
<u>Ruelle (prolongement de l'Avenue Dominion)</u>				
1622	Verges carrés de parage asphaltique	@ 2 <sup>50</sup>	4055	00
1460	pds courants de bordure	@ 0 <sup>50</sup>	730	00
400	pds courants d'égout en grès de 12"	@ 0 <sup>70</sup>	280	00
1	Puisard.	@ 50 <sup>00</sup>	50	
Total pour ruelles			\$	5115 00
			\$	24100 00



P27/D1,79

U U I A

(41

Will take charge of:  
PLANS, SPECIFICATIONS  
AND ESTIMATES,  
SUPERINTEND  
THE  
ERECTION OF STEAM,  
WATER AND ELECTRIC  
POWER PLANTS.  
Railways, Tramways,  
Bridges,  
Water Works, Sewers,  
Paving and Macadamizing,  
ETC., ETC.

OFFICES: 107 ST. JAMES ST., IMPERIAL BUILDING  
ROOMS 65, 66, 67.

Montreal, 189

M

Dr. to J. Emile Vanier,

Civil Engineer, Architect and Provincial Surveyor.

REFERENCES: FROM ALL THE LARGEST MUNICIPALITIES AROUND MONTREAL.

TOWN AND PRIVATE  
SURVEYS,  
VALUATIONS,  
EXPROPRIATIONS,  
EXPERTISES  
AND ARBITRATIONS.  
Patents  
taken in all parts of  
the world.

Resumé Pavage à faire	\$67069 60
Crotoirs " "	11710 70
Puella à paver	<u>24100 00</u>
Soit 2 1/2 % de préliminaires se montant à	\$102880 30
(la balance Des 5% ordinaires s'appliquant	
à la surveillance Des travaux de	
construction)	
<u>— # 2572.00.</u>	

P27/D1,79

J. EMILE VANIER  
Ingénieur Civil

ET  
ARPENTEUR PROVINCIAL.

Bureaux:  
107, RUE ST-JACQUES.

Montréal, 19 Octobre 1896

Monsieur le Maire et à  
M. M. les Echevins de la Cité de  
St. Cuthbert de Montréal

Messieurs

J'ai l'honneur de vous faire parvenir  
mon mémoire d'honoraires préliminaires d'Ingénieur  
en rapport avec l'établissement futur des égouts à  
construire sur la propriété Sauveur, en dehors  
de ceux des rues Sauveur et Pacifique déjà construits.

Ces travaux ont été faits lorsqu'il s'est agi  
de décider de la construction des égouts des rues  
Sauveur et Pacifique et dans le temps il a fallu  
rechercher de quelle manière les autres lots de cette  
propriété importante pourraient drainer plus tard  
c'est ce qui a nécessité les travaux préliminaires  
ou plans d'égouts à construire et pour lesquels  
j'ai établi dans le mémoire ci-joint les honoraires  
qui me sont dus, soit 2 1/2 % sur l'évaluation  
des travaux à faire. La balance des 5 %  
ordinaire ne devant m'être payée que lors  
de l'exécution des ouvrages sur le terrain.

J'ai l'honneur d'être M. M.

Votre très obéissant serviteur

J. Emile Vanier

Ingénieur Cité de St. Cuthbert  
de Montréal

P27/D1,79

U U I A

Will take charge of:  
 PLANS, SPECIFICATIONS  
 AND ESTIMATES,  
 SUPERINTEND  
 THE  
 ERECTION OF STEAM,  
 WATER AND ELECTRIC  
 POWER PLANTS.  
 Railways, Tramways,  
 Bridges,  
 Water Works, Sewers,  
 Paving and Macadamizing,  
 ETC., ETC.

OFFICES: 107 ST. JAMES ST., IMPERIAL BUILDING  
 ROOMS 65, 66, 67.  
 Montreal, 19 Octobre 1896  
 M. La Corporation de la Cité de Ste Genevieve  
 Dr. to J. Emile Vanier,  
 Civil Engineer, Architect and Provincial Surveyor.  
 REFERENCES: FROM ALL THE LARGEST MUNICIPALITIES AROUND MONTREAL.

TOWN AND PRIVATE  
 SURVEYS,  
 VALUATIONS,  
 EXPROPRIATIONS,  
 EXPERTISES  
 AND ARBITRATIONS.  
 Patents  
 taken in all parts of  
 the world.

<p>Honoraires pour travaux préliminaires          d'ingénieur en rapport avec égouts restant à          construire dans certaines rues et ruelles de la          Municipalité et pour lesquels des arpentages,          nivellements, devis et estimés ont été préparés.          Le tout tel que montre au plan général des          égouts de la Cité de Ste Genevieve de          Montreal</p>		
<p>Ruelle (No. cadastrals 386-172.)          Égout brique et accessoires estimés au coût de          Ruelle (386-164)</p>		\$ 571 03
<p>Égout brique et accessoires estimés au coût de          Ruelle (386-184)</p>		512 51
<p>Égout en gris de 8" et accessoires, estimés au coût de          N.B. Les égouts ci-dessus se trouvent neces-          sairement sur des ruelles (propriété Souvenir),          les lots à cet endroit ne pouvant drainer que          par ces ruelles. Ces études plans, profils etc          ont été nécessaires lors de l'établissement des          égouts sur les rues Souvenir et Pacifique.</p>		315 00
<p>Rue Tracy          Balance de l'égout de brique et accessoires à          construire sur cette rue évalués @</p>		611 02
<p>Soit honoraires de 2 1/2 % sur</p>		\$ 2009 62
<p>(la balance des 5% ordinaires devant          être payés lors de l'exécution des ouvrages          de construction de ces égouts seulement)</p>		\$ 100 48



P27/D1,79



**Pièces réunies**

**FIN**

P27/D1,79

U U B

PROVINCE DE QUEBEC.

CITE DE STE-CUNEGONDE

DE MONTREAL.

A  
L. Neault & J. B. Lévesque

Monsieurs.

Sachez que ce Conseil s'est, le quatorzième  
jour d'octobre 1896, réuni à mercredi,  
le vingt-unième jour d'octobre 1896,  
à huit heures P. M.

Ch. L. L.

Greffier.

P27/D1,79

AVIS D'AJOURNEMENT.

19-10-96

Je soussigné certifie par les present avoir lire au  
Procès Verbal de M<sup>rs</sup> Herault, & Leonard "Avis" d'ajournement  
de l'assemblée du Conseil, du quatorzième jour 7<sup>e</sup> Octobre  
au vingtième jour Octobre mil huit cent quatrevingt-sept  
à huit heures P.M.

A. Compeau 20: Octobre 1896

François Compeau  
A.C.



P27/D1,79

Montreal Oct 21st 1898.

Honorable Members of the City Council

St Cunegonde de Montreal.

Gentlemen:-

When our factory was first erected we bought and placed in our yard one hydrant, which being for fire purposes alone, Messrs Berger and Belque agreed to allow free of charge, as it used no water except at fire. The above agreement held and was in force at the time Berger and Belque sold out and when City of St Cunegonde sold out, and no charge has ever been made for the hydrant excepting for the past two quarters.

Montreal Water and Power Co now want us to pay \$50.00 per year for the hydrant. We will not be willing to pay it.

Though the hydrant is in our yard it is easily accessible and we consider it especially well placed to be of service to surrounding valuable property. We refer you to the Rolling Mills ---- to Mr Prefontaine and to Messrs Acuin and Itzweire --- on all of whose properties the hydrant has played at time of fire.

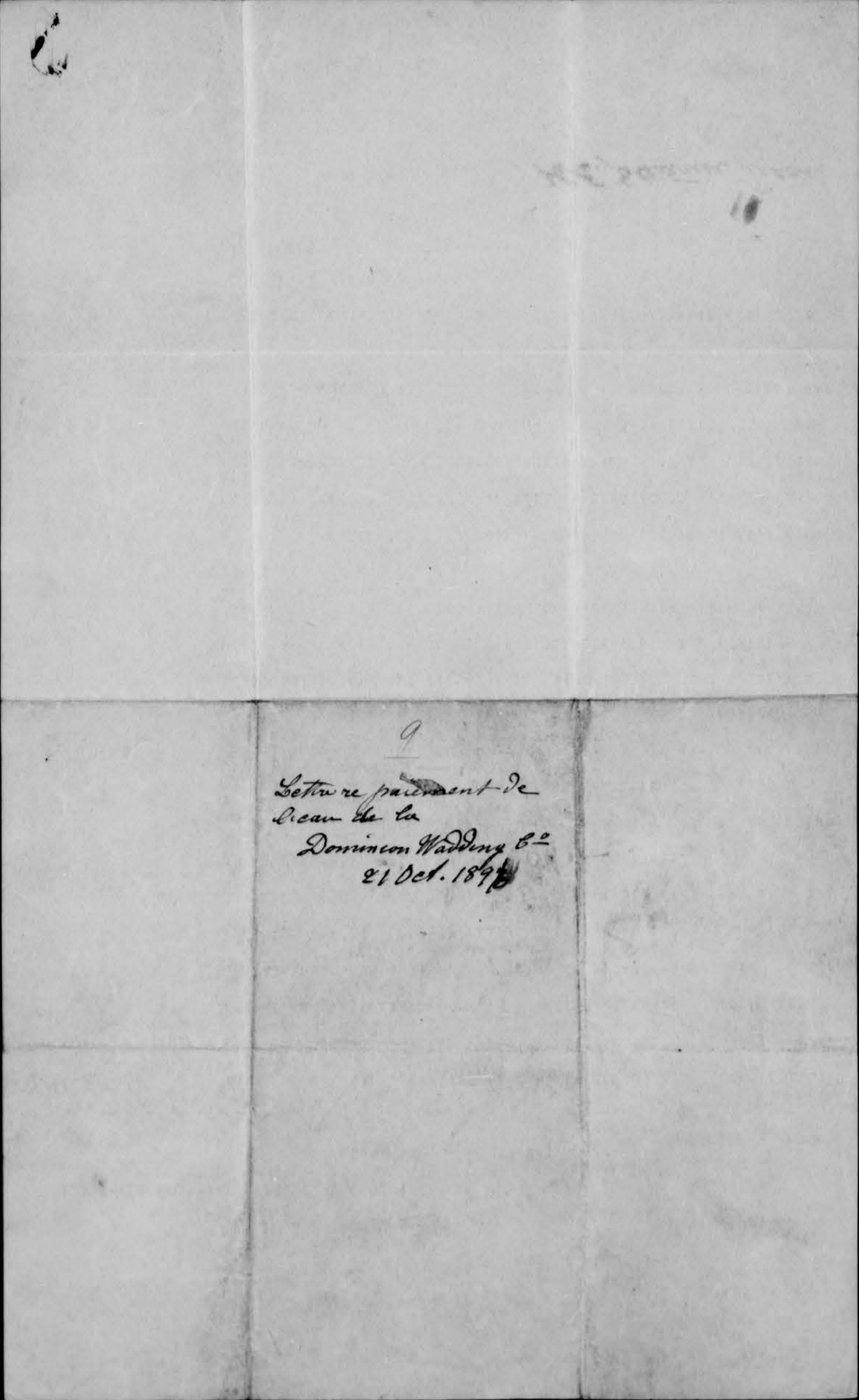
Should the City desire to assume charge of said hydrant, as at present located, we will be pleased to have it do so and will make any arrangement whereby the City may have prompt connection. The hydrant is not as valuable to us as formerly, as it was located before our present pump plant was put in. However it is especially well located for surrounding property and would be especially valuable in case of a sweeping winter fire.

Yours very truly,

Dominion Lumber Co.

*H. C. Stearns Treas.*

P27/D1,79



9  
Lettre paiement de  
deca de la  
Dominion Wadding Co.  
21 Oct. 1897

P27/D1,79

1017525

24th. October, 1886.

Monsieur,

Les entrepreneurs du creusement du canal Lachine  
desirent terminer l'été prochain les travaux commencés par  
eux dans les limites de votre municipalité -

Les conduites de votre aqueduc n'étant pas à  
la profondeur voulue, je dois vous avertir d'avoir à prendre  
les mesures nécessaires pour les y établir le printemps pro-  
chain au moment où le canal sera mis à sec -

Bien à vous,

*Amestrucci*

Ingr. Surintendant.

*Le Secrétaire  
Corporation de la Ville de Montréal*



10

avis re conduite d'eau passant  
sous le canal  
Ern. Marceau  
24 Oct. 1896

*[Faint, mostly illegible handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*

*[Faint handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*

*[Faint handwritten text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.]*

P27/D1,79

0 1 0

P27/D1,79

*Law Offices*  
*Madore & Guerin.*  
Edmund Guerin, B.A., B.C.L.  
J. A. C. Madore, B.C.L.  
P. B. Lavolette, B.C.L.  
M. G. La Rochelle, B.A.  
Advocates  
BELL TELEPHONE 2955.

*New York Life Building,*  
*Place d'Armes Square,*  
Rooms - 208-209-213-214  
*Montreal 28 Octobre 1896.*

MR. CHARLES PORLIER

GREFFIER DE LA CITE DE STE. CUNEGONDE

Monsieur,

Nous avons reçu instruction de la part de Mr. Onésime Patenaude, boucher de la Cité de Montréal, de réclamer de la Cité de Ste. Cunegonde la somme de \$70.00) étant la valeur d'un cheval lui appartenant et tué par la faute de la Cité sous les circonstances suivantes:

Le 16 Octobre dernier Mr. Patenaude passait sur la rue Notre-Dame entre les rues Atwater & Levis quand son cheval est tombe et s'est infligé des blessures internes dont il est mort le 24 Octobre courant. La rue Notre-Dame à cet endroit était dans un état dangereux et Mr. Patenaude rend la Cité responsable de la perte de son cheval.

Veuillez donc nous faire savoir immédiatement quelles sont vos intentions a ce sujet et vous obligerez

Vos obéissants Serviteurs,

*Madore Guerin*

11

Reclamation de dommages  
Madou & Guerin  
28 Oct. 1896

P27/D1,79



P27/D1,79

12

Protestation contre  
augmentation de taxes  
J. M. Reynolds  
31 Oct. 1896

81 Coursol Street,  
Montreal, Oct. 31<sup>st</sup> 1896.

To the Mayor, Councillors and  
Assessors of Ste. Genevieve.

Gentlemen;— I beg to protest  
against paying the amount  
of taxes levied this year, on  
my property, nos 148, 150, 152  
Coursol Street, — as being un-  
reasonable and out of pro-  
portion to the amount levied  
on my neighbors on the same  
class of property.

Yours respectfully

J. M. Reynolds

0 1 3

P27/D1,79



**Pièces réunies**

**DÉBUT**

P27/D1,79

*L. Hen. A. Desjardins, Président.*

*Fauste de Beauveau, Gérant.*

*A. J. Hamelin, Vice-Président.*

# La Banque Jacques Cartier.

Montreal, 17 Octobre 1896

Monsieur le Greffier

Cité de Ste Cunégonde

Montréal

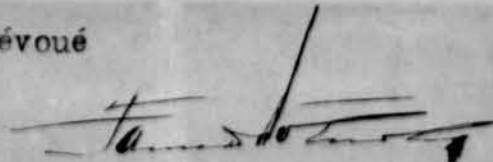
Cher Monsieur,

Comme vous le savez sans doute, le billet de votre Corporation, "La Ville de St Henri" et la Compagnie dite "Montreal Water Power Company" \$100,000. deviendra échu en Novembre prochain et je crois devoir vous informer qu'il nous sera impossible de vous accorder un renouvellement au taux de l'intéret actuel, mais nous aimerons cependant à renouveler le dit billet au taux de 5 1/2 % par an.

Veuillez m'informer d'ici à quelques jours de l'intention de votre Conseil car si vous étiez pour nous rembourser cette somme, il me faudra préparer une ouverture pour placer ces fonds à notre meilleur avantage.

J'ai l'honneur de me souscrire

Votre bien dévoué



Gérant.



0 1 3

P27/D1,79

*L. Hen. A. Desjardins, Président.*

*François Duvesne, Gérant.*

*A. J. Hamelin, Vice-Président.*

# La Banque Jacques Cartier.

Montreal, 31 Octobre 1896 189

Monsieur Charles F. Porlier Greffier  
Hotel de Ville  
Ste Cunégonde.

Monsieur,

Nous avons l'honneur d'accuser réception de la vôtre datée le 26 Octobre courant et nous informant du paiement de votre billet de \$100.000. à son échéance, savoir le 7 Novembre Prochain.

Nous vous remercions de l'avis que vous avez bien voulu nous donner car sur cet avis, nous avons déjà placé ces fonds.

Votre bien dévoué

Gérant

ST  
MAT  
BOM

13

Lettre de paiement de  
billet de 100000<sup>ms</sup>

B. G. C.

31 Oct. 1896

THE IMPERIAL BOND

P27/D1,79

013

P27/D1,79



**Pièces réunies**

**FIN**



L'An mil huit cent quatre-vingt  
seize, le quatrième jour de Novembre  
Après-midi.

À la demande et requête de  
M<sup>r</sup> Pierre Beauchemin, Gentilhomme  
résidant en la Cité de Montréal - et pro-  
prietaire en possession de biens immo-  
biliers en la Cité de St<sup>e</sup> Juvigonde de  
Montréal, et comme tel porté au rôle  
d'évaluation de la dite Cité de St<sup>e</sup> Juvigonde de  
Montréal - Je, Théophile J.  
Pelanquer, Notaire Public pour la Province  
de Québec, résidant en la Cité de Montréal,  
Soussigné, me suis expressément transporté,  
1<sup>o</sup> au lieu de résidence, en la Cité de  
St<sup>e</sup> Juvigonde de Montréal, de Louis H.  
Hervault, Ecrivain, Maire de la dite Cité  
de St<sup>e</sup> Juvigonde de Montréal, et 2<sup>o</sup>  
au Bureau du Greffier de la Corporation  
de la Cité de St<sup>e</sup> Juvigonde de Montréal,  
en l'Hotel de Ville, de la dite Cité de  
St<sup>e</sup> Juvigonde de Montréal, où étant  
et parlant, savoir, à la résidence du dit  
Louis H. Hervault, à plusieurs reprises  
au dit domicile

et au Bureau du dit Greffier, au Greffe  
de la dite Corporation

J'ai dit et déclaré à chacun d'eux respec-  
tivement, en parlant comme susdit:

Qu'il est à la connaissance person-  
nelle du Requêteur que le Maire et  
les échevins de la Cité de St<sup>e</sup> Juvigonde  
de Montréal, en Conseil, ont résolu et  
sont sur le point d'effectuer en nombre  
cinq cent

emprunt au nom et pour le compte de la dite Municipalité de la Cité de St. Augustin de Montréal, et ce pour un montant considérable et bien trop élevé dans l'état actuel des finances de la dite Municipalité.

Que la propriété foncière dans la dite Municipalité est déjà surchargée de taxes et d'impôts de tout genre, ce qui a pour effet de déprimer grandement la localité.

Que l'évaluation des biens imposables, telle qu'elle est portée sur le rôle de cotisation présentement en force dans la dite Municipalité est de beaucoup trop élevée, considérant la dépréciation de la propriété.

Que le dit emprunt n'est nullement requis, et si il est contracté aura pour effet et nécessitera une nouvelle augmentation de taxes.

Que l'état financier de la dite Municipalité préparé par le Secrétaire et soumis par ce dernier au Conseil de la dite Municipalité est inexact et incomplet.

Que le dit emprunt ne peut légalement être effectué parce que le montant de la dette flottante de la Cité de St. Augustin de Montréal, ainsi que les débiteurs et les obligations par elle assumées, dépassent de beaucoup les vingt pour cent d'emprunt, autorisés par la législature. (53 Vie. C. 90, 2. 196)

Que les contribuables de la dite  
Cité



Cité de St<sup>e</sup> Geneviève de Montréal n'ont  
 pu donner leur vu sur l'opportunité de  
 contracter tel emprunt, ni exprimer  
 et faire valoir les raisons qu'ils ont de  
 s'y opposer.

De plus, par la loi, une mu-  
 nicipalité n'a pas le droit d'acquies-  
 cer de terrains en dehors de ses limites, et  
 comme le but proposé par le dit emprunt  
 est entre autre d'acquiescer un terrain  
 devant servir comme dépôt des  
 vidanges pour la dite Cité de St<sup>e</sup> Geneviève  
 de Montréal, en dehors de ses limites.  
 le dit emprunt sera par conséquent, de droit,  
 illégal et nul.

Sur sous les circonstances le  
 Maire et les échevins de la dite Cité de  
 St<sup>e</sup> Geneviève de Montréal, n'ont pas le  
 droit de contracter tel emprunt.

C'est pourquoi, Je, dit Notaire sous  
 signé, à la demande et réquisition  
 susdite et en parlant comme susdit,  
 pour les causes et raisons susdites, ai  
 enjoint et sommé le Maire et les éche-  
 vins de la Cité de St<sup>e</sup> Geneviève de Montréal  
 de ne pas passer outre dans leur résolution  
 d'effectuer tel emprunt.

Qui à défaut par eux, le Maire  
 et les échevins de la dite Cité de St<sup>e</sup> Geneviève  
 de Montréal de se conformer à  
 la dite réquisition et sommation,  
 le Requirant, les tiendra aux termes  
 du Statut, tous et chacun d'eux, lesdits  
 Maire et échevins de la Cité de St<sup>e</sup> Geneviève  
 de Montréal, personnellement responsables  
 pour



# d'ava  
 ~  
 G.D.

pour toute illégitimité commise, comme  
 de tous dépens, dommages et intérêts.

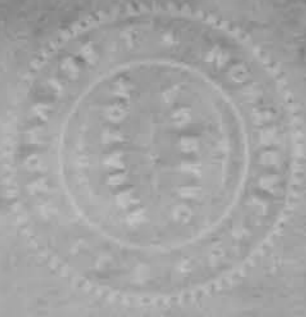
Et j'ai, de plus en conséquence, et  
 protesté, comme par les présentes, je proteste le Maire et les échevins de la  
 Cité de Ste Justine de Montréal, tous  
 et chacun personnellement, et tous  
 autres qu'il appartiendra pour toutes  
 pertes, dépens, dommages et intérêts  
 soufferts et à souffrir par le Requisitionnaire  
 en raison de ce qui dessus, et de tout  
 ce qu'on peut et doit protester en pareil  
 cas.

Et afin que le Conseil de la Cor-  
 poration de la Cité de Ste Justine de  
 Montréal ne puisse plaider ignorance  
 pour cause, je, dit Notaire Soussigné,  
 à la demande et réquisition susdite  
 et parlant comme susdit, ai laissé  
 au dit Louis H. Hémault, Maire de  
 la Cité de Ste Justine de Montréal,  
 et au Greffier de la Corporation de la  
 dite Cité de Ste Justine de Montréal,  
 respectivement, copie authentique  
 des présentes pour signification d'icelles.

Dont acte, fait et protesté en la  
 dite Cité de Ste Justine de Montréal, le  
 jour, mois et an en premier lieu  
 ci-dessus écrits, sous le numéro Cinq  
 mille quatre cent seize  
 du répertoire du Notaire Soussigné.

Et j'ai signé en foi de tout ce qui  
 dessus exprimé.

(Signé) Joseph Pelletier  
 Vraie copie de la minute des présentes de même en mon  
 Étude / Un autre bon - Joseph Pelletier  
 Notaire



N<sup>o</sup> 5416

4 Novembre 1896

Protêt

à la requête de

M<sup>r</sup> Pierre Beauchemin

co

La Corporation de la Cité de  
St-Jamés de Montréal

1<sup>re</sup> Copie.

Escop. Delangris

P27/D1,79

P27/D1,79

15

Lettre de Demission  
de Jean De Bocher

S. G. A. Cyr

4 Nov. 1896

St-Léonard 705. 4/96

Messieurs Les Conseillers  
de St-Léonard  
A propos de ma licence  
de boucher, quand on me de  
mande la somme de  
\$ 80.00. pour la ballance  
de l'année Messieurs j'espère  
que vous aurez regardé  
avec moi je commence  
et je suis pas riche il y a  
seulement que 4 jours  
que je suis au St-Léonard  
près de passer la moitié  
de l'année il me semble



P27/D1,79

que vous sachiez que  
l'arcorder s'il vous plaît  
en se faisant à vous mon  
obligé beaucoup

Votre Obissant

Serviteur

L. C. D. G. Va

J. C. F.

Or, ma dit, que j'en ai  
deux de demande permises ont  
mais je ne sors pas  
cela B. H. si moi

P27/D1,79

U I D

16

Defense de vidanges  
par  
J. J. Leduc  
4 Nov. 1896

me fu saisi Minard

Notari St-Pierre 1896  
4 Nov

Au secrétaire de la cité de Ste.  
Léonide

Monsieur

Voyant que votre  
vidangeur dépose ses déchets  
près de ma propriété je vous  
laisse savoir d'avoir à avertir  
votre conseil de le faire discon-  
tinuer de suite autrement je  
prendrai une action contre  
votre corporation

Votre dév.  
Gilbert Joseph Leduc  
Benjamin Leduc

P27/D1,79

*A M<sup>rs</sup>* Montréal, 1896

A Son Honneur le Maire,  
et à Messieurs les Echevins  
de la Cité de *St-Louis*

*Messieurs,*

Nous avons inventé un instrument pour être appliqué et posé aux bornes-fontaines. L'objet de cet instrument est de permettre l'accouplement des boyaux dont se servent les pompiers en cas d'incendie sans être obligés de fermer complètement la borne-fontaine chaque fois qu'ils accouplent un nouveau boyau.

Cette invention a été brevetée le 1er Septembre 1896 dans tous les pays du monde.

Nous avons l'honneur de vous offrir la vente de cet instrument. Nous en avons fait l'essai et la chose fonctionne à merveille. Tout le monde est d'accord que cet instrument est de nature à rendre de grands services.

Nous vous prions Monsieur le Maire et Messieurs les Echevins de prendre notre offre en considération.

Nous demeurons, Messieurs,

Vos très-humbles serviteurs,

JEAN NAUD, FILS,  
CHARLES GIRARD,  
L. G. LAPOINTE.

**NAUD, GIRARD & CIE,**  
39, rue CRAIG.



0 1 7

P27/D1,79

17  
Instrument pour bornes -  
fontaines -  
Naud Girard & Co  
4 Nov. 1896

P27/D1,79

017A

L'An mil huit cent quatre vingt  
seize, le quatrième jour de novembre,  
après-midi.

A la demande et requisition de  
M<sup>r</sup> Pierre Beauchemin, Gentilhomme  
résidant en la Cité de Montréal, et  
propriétaire en possession de biens im-  
mobiliers en la Cité de S<sup>t</sup> Jeanne de  
Montréal, et comme tel porté au rôle  
d'évaluation de la dite Cité de S<sup>t</sup> Jeanne  
de Montréal, - Je, Théophile P.  
Belanger, Notaire Public pour la Province  
de Québec, résidant en la Cité de Montréal  
Sousigné, me suis espris transporter,  
1<sup>o</sup> au lieu de résidence, en la Cité de  
S<sup>t</sup> Jeanne de Montréal, de Louis H.  
Hérault, Coeur, Maire de la dite Cité  
de S<sup>t</sup> Jeanne de Montréal, et 2<sup>o</sup> au  
Bureau du Greffier de la Corporation  
de la Cité de S<sup>t</sup> Jeanne de Montréal,  
en l'Hotel de Ville, de la dite Cité de  
S<sup>t</sup> Jeanne de Montréal, où étant  
et parlant, savoir, à la résidence dudit  
Louis H. Hérault, à presence rai-  
sonnable au dit domicile  
et au Bureau du dit Greffier, au  
Trésorier de la dite Corporation

J'ai dit et déclaré à chacun d'eux  
respectivement, en parlant comme  
susdit :-

Qu'il est à la connaissance per-  
sonnelle du Requisiteur que le Maire  
et les échevins de la Cité de S<sup>t</sup> Jeanne de  
Montréal, en Conseil, ont résolu et  
sont

P27/D1,79

sont sur le point d'effectuer un nouvel emprunt, au nom et pour le compte de la dite Municipalité de la Cité de Ste Juste de Montréal, et ce pour un montant considérable et bien trop élevé dans l'état actuel des finances de la dite Municipalité.

Que la propriété foncière dans la dite Municipalité est déjà surchargée de taxes et d'impôts de tout genre, ce qui a pour effet de déprimer grandement la localité.

Que l'évaluation des biens imposables, tel que porté sur le rôle de cotisation présentement en force dans la dite Municipalité est de beaucoup trop élevée, considérant la dépréciation actuelle de la propriété.

Que le dit emprunt n'est nullement requis, et si il est contracté, aura pour effet et nécessitera une nouvelle augmentation de taxes.

Que l'état financier de la dite Municipalité préparé par le Greffier et soumis par ce dernier au conseil de la dite Municipalité est inexact et incomplet.

Que le dit emprunt ne peut légalement être effectué parce que le montant de la dette flottante de la Cité de Ste Juste de Montréal ainsi que les detentes et les obligations par elle assumées dépassent de beaucoup les vingt pour cent d'emprunt autorisé par la législation. (53 Vic. C. 70. P. 196)

Que



Que les contribuables de la dite Cité de Ste Jeanne de Montréal n'ont pu donner leur vue sur l'opportunité de contracter tel emprunt, ni exprimer et faire valoir les raisons qui ils ont de s'y opposer.

Que de plus, par la loi, une municipalité n'a pas le droit d'acquiescer de terrains en dehors de ses limites, et comme le but proposé par le dit emprunt est, entre autre, d'acquiescer un terrain devant servir comme dépôt des vidances pour la dite Cité de Ste Jeanne de Montréal, en dehors de ses limites. le dit emprunt sera par tant de droit, illégal et nul.

Que sous les circonstances le Maire et les échevins de la dite Cité de Ste Jeanne de Montréal, n'ont pas le droit de contracter tel emprunt.

C'est pourquoi, Je, dit Notaire, Soussigné, à la demande et réquisition susdite, et en parlant comme susdit pour les causes et raisons susdites, ai enjoins et sommé le Maire et les échevins de la Cité de Ste Jeanne de Montréal, de ne pas passer outre dans leur résolution d'effectuer tel emprunt.

Qui à défaut par eux, le Maire et les échevins de la dite Cité de Ste Jeanne de Montréal, de se conformer à la dite réquisition et sommation, le Requisitionnaire, les tiendra aux termes du Statut, tous et chacun d'eux, les dits Maire et échevins de la Cité de  
 Ste Jeanne de

P27/D1,79

St<sup>e</sup> Geneviève de Montréal, personnellement responsables pour toute illégalité commise, comme de tous dépens, et dommages et intérêts.

Et, j'ai de plus en conséquence protesté, comme par les présentes, je proteste le Maire et les échevins de la Cité de St<sup>e</sup> Geneviève de Montréal, tous et chacun d'eux personnellement, et tous autres qui il appartiendra pour toutes pertes, dépens, dommages et intérêts soufferts et à souffrir par le Requérant en raison de ce qui dessus - et de tout ce qui on ~~peut~~ peut et doit protester en pareil cas.

Et afin que Conseil de la Corporation de la Cité de St<sup>e</sup> Geneviève de Montréal, ne puisse plaider ignorance pour cause, Je, dit Notaire Soussigné, à la demande et réquisition susdite, et parlant comme susdit, ai laissé au dit Louis H. Renaud, Maire de la Cité de St<sup>e</sup> Geneviève de Montréal, et au Greffier de la Corporation de la dite Cité de St<sup>e</sup> Geneviève de Montréal, respectivement, copie authentique des présentes pour signification d'icelles.

Dont acte, fait et protesté en la dite Cité de St<sup>e</sup> Geneviève de Montréal les jour, mois et an en premier lieu ci dessus écrits, sous le numéro cinq mille quatre cent seize — au répertoire du Notaire Soussigné.

Et j'ai signé en foi de tout ce qui dessus exprimé.

(Signé)

P27/D1,79

(Signé) Joseph Belanger  
Vrai copie de la minute de présentes  
demurs en mon Etude. Un mot  
suffit nul) - Joseph Belanger  
Esq.



N<sup>o</sup> 5416<sup>17<sup>a</sup></sup>

4 Novembre 1896

Protêt

à la requête de  
M<sup>r</sup> Pierre Beauchemin

Ⓢ  
La Corporation de la Cité de  
St-Jurige de Montréal

D<sup>u</sup> Copie.

—  
M<sup>r</sup> Charles Bélanger

P27/D1,79

U I I A

P27/D1,79

0 1 6

Ste. Cunégonde, 5 Nov. 1896

L. A. Renaud, A. S. Delisle, J. Huttrell,  
J. R. Leonard, H. Morin, M. F. Gymburne,  
C. P. Fabien, H. Faidoux & J. Charbonneau  
Sec.

Monsieur,

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée  
de tous les Comités

aura lieu pendredi le sièieme jour de Novembre 1896,

à sept heures et demie p. m., dans une des salles de l'Hotel-  
de-Ville où il sera question d'affaires importantes.

Par ordre,

Chs. P. Fabien

Greffier.

P27/D1,79

Je soussigné certifie pour les présents avoir lu au domicile  
de Messrs. Hervault, Hauttall, Leonard, Delisle, Hymel, Lamer  
Marin, Delisle, Fauteux, Talon & Charbonneau, "avis"  
d'assemblée de tous les Comités pour vendredi le  
sixième jour de Novembre mil huit cent quatre-vingt  
six à sept heures et demi P.M.

St. Louis le 5<sup>e</sup> Novembre 1896

Nelson Vermette

18

Avis

Assemblée de tous les Comités

5-11-96



P27/D1,79

MONTREAL, 6 NOVEMBRE, 1896.

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A MESSIEURS  
LES ECHEVINS DE LA CITE DE STE CUNEGONDE DE MONTREAL.

Messieurs,

J'ai pris communication du protêt de Mr.  
Pierre Beauchemin en date du quatre novembre courant  
et j'ai l'honneur de vous donner la réponse suivante:-

Par ce protêt M. Beauchemin se plaint que les taxes  
de Ste-Cunégonde sont élevées et qu'il n'est pas oppor-  
tun de faire un emprunt de cent mille piastres. Ce ne  
sont pas des raisons qui puissent rendre l'emprunt illé-  
gal et le Conseil de la cité de Ste-Cunégonde est juge  
de l'opportunité de faire tel emprunt. Mais Mr. Beauche-  
min allègue deux autres moyens de droit qui pourraient  
rendre l'emprunt illégal s'ils étaient bien fondés.  
Il dit que les débetures et la dette flottante de Ste-  
Cunégonde dépassent vingt pour cent du total de la valeur  
estimée de la propriété foncière ~~et~~ imposable de la  
cité d'après le dernier rôle d'évaluation. Si cela était  
vrai, la cité de Ste-Cunégonde n'aurait pas droit de con-  
tracter un nouvel emprunt car son pouvoir d'emprunter  
est limité par la clause 496 de sa Charte à vingt pour  
cent de la valeur totale de la propriété foncière.

Mr. Beauchemin prétend de plus qu'avec cette somme  
de cent mille piastres que la cité de Ste-Cunégonde a  
l'intention d'emprunter, elle doit acheter des terrains  
en dehors de la cité pour déposer les vidanges et que

P27/D1,79

-2-

d'après la loi elle n'a pas le droit d'acquérir des terrains en dehors de ses ~~territoires~~ limites. Cette prétention n'est pas fondée car d'après le paragraphe 3 de la section 20 de la Charte de Ste-Cunégonde, cette dernière a le droit d'acquérir des immeubles pour son usage sans restriction que cette acquisition devra se faire dans les limites de la cité. Elle peut donc acquérir, si elle le désire, des immeubles en dehors de son territoire pour déposer ses vidanges.

J'ai l'honneur d'être

Votre dévoué serviteur,

*Joseph Adam*

19

MONTREAL, 6 NOVEMBRE, L896.

OPINION

A

LA CITE DE STE CUNEGONDE  
DE MONTREAL

*re emprunt*

-----  
*Jos. Adam*  
-----

P27/D1,79

019



P27/D1,79

A SON HONNEUR LE MAIRE ET A MESSIEURS  
LES ECHEVINS DE LA CITE DE STE CUNEGONDE DE MONTREAL.

\*\*\*\*\*

O P I N I O N

\*\*\*\*\*

EXPOSE DES FAITS.

La Cité de Ste-Cunégonde a loué son ~~ex~~ aqueduc à la MONTREAL WATER & POWER COMPANY, avec promesse de vente pour le prix de deux cent vingt-cinq mille piastres (\$225,000.00). La Compagnie a émis des débetures pour ce montant et les a remises à la cité de Ste-Cunégonde et cette dernière les a endossées et négociées.

La Cité de Ste-Cunégonde est aussi endosseur d'un billet de cent mille piastres (\$100,000.00) signé par la MONTREAL WATER & POWER CO., et endossé par la Cité de St-Henri avant la cité de Ste-Cunégonde. Ce billet est actuellement sous escompte. On me demande si ces deux montants doivent être compris dans le montant auquel la section 496 de la Charte limite le pouvoir de la cité de s'endetter. En d'autres termes ces deux montants doivent-ils être considérés comme faisant partie de la dette de Ste-Cunégonde .

R E P O N S E .

Cette section 496 de la Charte se lit comme suit:

"L'émission totale des débetures de la cité, ainsi que  
"le montant représentant la dette flottante, ne peut jamais  
"excéder en capital une somme égale à vingt par cent du

P27/D1,79

-2-

total de la valeur estimée de la propriété foncière imposable de la cité d'après le dernier rôle d'évaluation alors en vigueur."

Il est vrai que les débentures au montant de deux cent vingt-cinq mille piastres ne sont pas les débentures de la cité de Ste-Cunégonde, mais elles sont endossées par la cité et elles constituent une dette de la cité en faveur du porteur de ces débentures, et je crois que ces débentures sont comprises dans l'intention de la section 496 de la Charte qui me paraît ne supposer que deux moyens par la cité de Ste-Cunégonde de s'endetter: les débentures et la dette flottante. Ce qui constitue une dette flottante c'est l'échéance fixe et on l'appelle "dette flottante" par opposition aux emprunts permanents et à longue date.

Le billet de cent mille piastres doit être considéré comme partie de la dette flottante de la cité. Je suis d'opinion que la cité de Ste-Cunégonde doit sur ces débentures une somme de ~~cent vingt-cinq~~ deux cent vingt-cinq mille piastres et sur ce billet une somme de cent mille piastres. Je crois que l'intention de la législature par les termes de la section 496 de la Charte a voulu comprendre toutes les dettes que la Cité de Ste-Cunégonde pouvait contracter et elle a supposé deux moyens de contracter ces dettes: par débentures ou par tous moyens qu'elle considère comme constituant la dette flottante. Je suis donc d'opinion que ces deux dettes doivent être comptées comme faisant partie du montant de la limite fixée aux emprunts.

Montréal, 6 Novembre, 1896.

*Joseph Adam*

20

MONTREAL, 6 NOVEMBRE, 1896

-----  
O P I N I O N *re imprimé*

A

LA CITE DE STE CUNEGONDE  
DE MONTREAL

*Jos Adam*  
-----

P27/D1,79

U  
E  
U



P27/D1,79

Montréal, 7 Novembre 1896

A La Cité de St. Louis on de  
de Montréal Endosseur

Le Billet de Montréal Water Power Co.

pour \$100,000.00, daté à Montréal

le 4 Novembre 1896

payable à un an de sa date, à l'ordre

de La Cité de St. Henri

et endossé par nous, a été, ce jour, à la réquisi-

tion de "La Banque Jacques-Cartier," de Mont-

réal, protesté par nous pour non paiement ~~annulé~~  
royal-mont.

J. W. Mackay  
J. W. Mackay

P27/D1,79

20  
Protêt de billet de  
\$ 100,000.  
B. G. S.  
17 Nov. 1896

**P27/D1,79**



**CE DOCUMENT**

**EST ABSENT**

**DU DOSSIER**



P27/D1,79

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

GENERAL ASSISTANT'S OFFICE

MONTREAL,

1866

Sir,  
The Company is about, for the benefit of the industries along the Canal bank, to extend its track from the district of St. Henri to the Montreal Rolling Mills, and in order to do this require to cross Napoleon Road. This will be done without any interference with the traffic, and I shall be very much obliged, if the Council will grant us the necessary authority to proceed.

I am,

Yours Obedient Servant

L. F. D'Amour  
Secy Municipality  
of St. Louis

W. H. M. M. M.  
General Assistant

P27/D1,79

22  
Demande de permis  
de poser une ferrée  
sur Napoleon  
L. J. Ryb<sup>e</sup>  
29 Nov. 1896

GRAND TRUNK RAILWAY SYSTEM

0 2 2

P27/D1,79



**CE DOCUMENT**

**EST ABSENT**

**DU DOSSIER**



0 2 7

**P27/D1,79**



**CE DOCUMENT**

**EST ABSENT**

**DU DOSSIER**

0 2 5

**P27/D1,79**



**CE DOCUMENT**

**EST ABSENT**

**DU DOSSIER**

**P27/D1,79**



**CE DOCUMENT**

**EST ABSENT**

**DU DOSSIER**



P27/D1,79

St Henri 18 novembre 1896

A Monsieur le Maire  
et Messieurs les Conseillers

Messieurs

J'ai l'honneur de soumettre  
a votre Conseil

Une pour la somme de  
deux mille six cents dollars par année je serais  
pret a entreprendre de recueillir les dechets  
de la Ville St. Cunejonde et les consumer dans  
un appareil de ma invention a la satisfaction  
du Conseil et du public et conformement aux  
reglements du bureau de sante

Si votre Conseil daigne prendre  
la presente application en serieuse consideration  
je serai toujours pret a donner toutes les  
details et explications necessaire

Votre tres humble serviteur  
J. D. Cligny

3687 Notre Dame  
St Henri

27  
offre de mener les vidanges  
par J. D. Oigny  
18 Nov. 1896

P27/D1,79

021

0 2 8

P27/D1,79

*L. Hen. A. Desjardins, Président.*

*Tonoreide, Bienvenu, Gérant.*

*A. P. Hamelin, Vice-Président.*

# *La Banque Jacques Cartier.*

*Montreal,* 18 Novembre 1896

A Son Honneur le Maire,

Messieurs les Rechevins

Cité de Ste Cunégonde

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous informer que le billet de la " Montreal Water & Power Company " \$106065.76 endossé par la Cité de St Henri et votre Corporation n'a pas encore été réglé quoiqu'il soit échu et protesté depuis le 7 Novembre courant.

Nous vous serions très obligés de vouloir bien vous occuper de cette question sans délai car il est inutile pour nous de vous informer qu'une somme aussi considérable en souffrance est certainement préjudiciable à nos intérêts

Veillez agréer Messieurs nos bien respectueuses salutations.

LA BANQUE JACQUES-CARTIER



Gérant Général

28.  
Demande de paiement  
de billet de 100000<sup>fr</sup>  
B. J. Carlier  
18 Nov. 1896.

P27/D1,79

028



P27/D1,79

Ste. Cunégonde. 21 Nov. 1896  
L. A. Mirault, a. S. Delisle, J. Lattrell, A. Morin,  
J. A. Leonard, M. E. Lymburne, C. P. Fabien,  
A. Dautoux & J. H. Charbonneau<sup>Esc.</sup>

Monsieur,

Arvis spécial vous est donné par les présentes, par moi,  
C. F. Fortier, Greffier, qu'une assemblée spéciale de ce Conseil,  
aura lieu lundi, le vingt-troisième jour de Nov. 1896,  
à huit heures de l'après-midi, où il sera pris en  
considération les questions suivantes. --

Le règlement de la question des  
\$100000.00 par la Cite de St-Henri

C. F. Fortier  
greffier

P27/D1,79

Je soussigné certifie par les présents avoir lu au domicile  
de messeigneurs Thérault Hattell, Delisle, Leonard Morin, Symphonie  
Pautere, Galois, Charbonneau "Avis" d'une assemblée  
Special pour lundi le vingt troisième jour de  
Novembre mil huit cent quatre vingt seize à huit  
heures P. M.

A. Comgondre 21 Novbr 1896  
Joseph M. Denis

79  
Avis  
Assemblée Special  
21-11-96

P27/D1,79

PROVINCE DE QUEBEC )  
CITE DE STE CUNEGONDE DE MONTREAL)

\*\*\*\*\*

Extrait du livre des délibérations du Conseil  
municipal de la cité de Ste-Cunégonde de Montréal.

\*\*\*\*\*  
Session spéciale tenue le 23 Novembre, 1896.

\*\*\*\*\*

— ATTENDU que la cité de St-Henri doit à la cité de  
Ste-Cunégonde de Montréal, une somme de cent mille pias-  
tres restée due sur le prix de vente de l'aqueduc.

ATTENDU que la cité de St-Henri n'a jamais payé  
cette somme à la cité de Ste-Cunégonde de Montréal, mais  
avait donné un billet de la Montreal Water & Power Com-  
pany de ce montant et endossé par elle à six pour cent  
d'intérêt.

ATTENDU que la cité de Ste-Cunégonde avait accepté  
ce billet, mais sans préjudice à aucuns de ses droits, pri-  
vilèges et hypothèques qui lui résultaient en vertu  
du contrat de vente et sans novation.

ATTENDU que la Montreal Water & Power Company n'a  
pas payé ce billet et vu que la dite cité de St-Henri  
n'est pas prête non plus à le payer et qu'il est oppor-  
tun pour la cité de Ste-Cunégonde de renouveler ce billet  
pour une autre année à dater du sept novembre courant,  
mais sous réserve expresse et sans préjudice à aucuns  
de ses droits, privilèges et hypothèques lui résultant  
en vertu du contrat de vente en question et sans aucune  
novation de la dette, la dite cité de Ste-Cunégonde se

P27/D1,79

-2-

se réservant toujours son recours contre la dite cité de St-Henri en vertu de son contrat de la même manière que si ce billet n'avait jamais été donné .

En conséquence, il est unanimement résolu que son Honneur le Maire, ~~Maxime~~ L.H. Hénault et le greffier Monsieur Charles F. Porlier soient autorisés et sont par les présentes autorisés à endosser le dit billet de cent mille piastres sous les réserves ci-dessus pour et au nom de la dite cité de Ste-Cunégonde de Montréal pour en faciliter l'escompte .

Certifié vraie copie du livre des délibérations du Conseil de la cité de Ste-Cunégonde de Montréal.

Ste-Cunégonde, 23 Novembre, 1896.



30

autorisation d'endosser  
Billet de 100,000 sous  
réserve -

23 Nov. 1896

P27/D1,79

U 3 U

P27/D1,79

Ste. Cunégonde. 28 Nov. 1896  
M<sup>rs</sup>. L. A. Neault, A. S. Schiele, Joseph Lattrell,  
V. Morin, J. A. Leonard, M. E. Lyndburner,  
C. P. Fabien, H. Fauteux & L. Charbonneau

Messieurs

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée  
de tous les Comités  
aura lieu lundi, le premier jour de Novembre 1896,  
à sept heures et demie p. m., dans une des salles de l'Hotel-  
de-Ville où il sera question d'affaires importantes.

Par ordre,

Ch. P. Fabien

Greffier.

P27/D1,79

Je, Soussigné Certifié par les présent avoir lire au domicile  
de M<sup>rs</sup> Herault, de la rue, Lathell, Marin, Leonard, Lymburner  
Ottavio Chantre & Charbonneau Avis d'assemblée de tous les  
Comité pour Lundi le Trent Novembre Courant à Sept  
heures P.M.

St. Louis 28<sup>e</sup> Novembre 1896

J B Lagasse

31

Avis

Assemblée de tous les Comités

28/11/96

P27/D1,79

3 2  
St-Hermin Dec 27/96

à M le Maire et MM  
les Chevaliers de la Cité  
de St. Cyrille

Messieurs,

Je soussigné expose respectueu-  
sement à votre Honorable Conseil  
qu'en ma qualité de Commerçant  
j'ai payé mes taxes à votre  
Municipalité pour un commerce de  
Colporteur à l'huile, le montant payé  
est de \$27.50 soit 25<sup>00</sup> de licence  
et la balance pour le numéro.  
or je suis informé que le Règlement  
a été amendé et que la taxe est  
réduite à \$17.00 et j'ai payé 25<sup>00</sup> pour  
1896 @ 1897. le règlement nouveau  
n'étant probablement pas encore en  
force quand j'ai pris la licence

ceci



P27/D1,79

explique le fait que j'ai payé plus  
que le tarif nouveau ayant payé sur  
l'ancien règlement, ainsi donc je  
reclame de votre digne Conseil le  
remboursement de la différence da-  
qu'elle j'ai droit. et je ne cesserai  
de prier.

Napoleon Dubuc  
3893 Notre Dame  
S. Henri

32

Licence réduite  
par Nap. Dubuc  
7 Dec. 1896

P27/D1,79

32

P27/D1,79

COUNCIL CHAMBER of the  
MONTREAL BOARD OF TRADE  
Montreal, Dec 7th, 1896.

Dear Sir:

At a meeting held in the Board of Trade today, a Resolution was passed arranging for a deputation to go to Quebec and appear before the Private Bills Committee of this Legislature to oppose the passing of amendments to the City Charter as follows:-

Sect. 81.

14. " A tax of 25 cents for every hundred dollars upon all dividends of Banks, and of manufacturing, industrial, and commercial incorporated companies; and the City shall have the right to compel the Secretary-Treasurer or Manager and the President of said Corporation to furnish to the assessors of the said City, statements, under oath showing the dividend payable to their shareholders, and to pay to the City the aforesaid; the whole to be determined by a By-Law to be passed to that effect.

15. " A tax not exceeding two per cent on the salary of persons working in the said City, but not residing therein: and the City shall have the right to compel the employers or proprietors or managers of establishment employing such persons to furnish to the City Assessors, under oath, statements showing the names and salaries of the said persons, the whole to be amply determined by a By-Law to be passed by the Council to that effect."

The penal clause of section 141 of the City Charter shall apply to the two preceding sub-sections.

I am requested to call the attention of your municipality to amendment No. 15 and to suggest that such measures be taken by you as will protect your Municipality from such Legislation.

Yours truly



Chairman of Committee

To the Clerk of the  
Municipality of.  
St. Cunegonde.

DÉCHIRÉ

33

Lettre opposition à Chartre  
De Montréal.

Chambre de commerce  
7 Decembre, 1897

P27/D1,79



P27/D1,79

PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE

NO. 2150

J. E. HENARD

DEMANDEUR

VS

LA CITE DE STE. CUNEGONDE DE MONTREAL

DEFENDERESSE

MEMOIRE DE FRAIS contre la défenderesse, frais du jour à l'enquête, 10. Mai 1895

Subpoena 40 Copies 80	Signification 2.25	-----	\$ 3.45
" 40 " 80	" 2.75	-----	3.95
" 40 " 1.20	" 3.75	-----	5.35
Taxes de J.A. Chaussé 4.00	M.R. Falbord 4.00	-----	8.00
" S. Lesage 4.00	J.A. Dufresne 4.00	-----	8.00
" A. Vincent 4.00	V. Lagombe 4.00	-----	8.00
" T. Bérard 4.00	C.H. Laurier 1.00	-----	5.00
" F.X. Marcotte 1.10	J. Legault 1.10	-----	2.20
" C. Renaud 1.10	I. Lachance 1.10	-----	2.20
" W. Helly		-----	1.10
Honoraire de l'avocat		-----	1.00
Jugement		-----	50
Certificat		-----	1.30
Avis de taxation		-----	30
		-----	\$ 50.35

A Messieurs Adam & Plourde

Avocats de la défenderesse

Messieurs,

Nous vous donnons avis que nous ferons taxer le présent mémoire de frais suivant la loi, mercredi le neuf de Décembre courant, à onze heures de l'avant-midi.

Montréal 7 Décembre 1896

| Signé | Dupuis & Lussier

| Vraie copie |

Avocats du demandeur

Avocats du demandeur

34.

NO. 2150

7<sup>e</sup>

.....  
COUR SUPERIEURE, MONTREAL

.....  
7 Dec. 1896

J. E. MENARD

DEMANDEUR

VS

LA CITE DE STE. CUNEGONDE  
DE MONTREAL

DEFENDERESSE

.....  
MEMOIRE DE FRAIS ET AVIS

.....  
COPIE

MM. Adam & Plourde,

Avocats

P27/D1,79

34

P27/D1,79

PROVINCE DE QUEBEC.

CITE DE STE-CUNEGONDE  
DE MONTREAL.

A  
A. S. Delisle }  
J. Lattrell } Echevin

Messieurs,

Sachez que ce Conseil s'est, le deuxième  
jour de décembre 1896, ajourné à mercredi,  
le neuvième jour de novembre 1896  
à huit heures P. M.

*Chas. Fortin*

Greffier.

P27/D1,79

Je, soussigné certifie par les présent avoir  
lire au domicile de Messrs Lathall & Delisle  
"Avis" d'ajournement d'assemblée du Conseil depuis  
le deuxième jour de décembre au Neufième jour  
de décembre mil huit cent quatrevingt seize à  
huit heures P.M.

St-Louis 7<sup>e</sup> décembre 1896

Nelson Tennette

35  
AVIS D'AJOURNEMENT.

7-12-96



P27/D1,79



**Pièces réunies**

**DÉBUT**

P27/D1,79

M. Richard

C. P. Perlier gérant  
La Cie des Convois d'Eau  
de Montreal  
Messieurs

La porteuse est  
mère de quatre enfants  
et seule pour gagner  
leur vie si vous  
avez encore une  
place vacante dans  
la distribution gratuite  
de l'eau je crois qu'elle  
le mérite

Votre serviteur

Alex Capadillon

Dec 4/96 Nap usage R. Bureau

P27/D1,79

C. F. Borlier sur

Monsieur

La porteuise dame  
Brant est bien connue  
de la comperence ou  
lui donne le bas's  
elle n'est pas capable  
de payer ce quartier-ci  
elle gagne sa vie @  
louer le linge chez  
elle, si elle n'a pas  
d'eau elle ne le pourra  
plus Votre serviteur  
F. X. Chadillon

P27/D1,79

36.

Bien demandé gratis

8 Dec. 1896

Belle 289



P27/D1,79

ste Genevieve 8 Decembre  
1896

A Messieurs le Maire et  
les Conseillers de la cite  
ste Genevieve de  
Montreal

Messieurs je soussigné  
suplie humblement votre  
conseil de me laisser avoir  
eau gratuitement au  
moins pour le 2 terme  
d'hiver je n'ai qu'un  
garçon de 14 ans pour  
soutient je puis donner de  
bonnes referances

Votre servante  
Veuve Helen Tapp  
N° 211 Rue Richelieu

P27/D1,79

Montréal, 9 Decembre 1896

Le sous-signe me demande  
par les présentes de transférer  
à moi concédé par M.  
Joseph Bevan du transport  
des deux cents piastres  
qu'il a déposés au printemps  
dernier pour ~~so~~  
obtenir son certificat de  
licence pour hôtel & si convenu  
à ce que cette somme de  
deux cents piastres soit  
appliquée pour le certificat  
qu'il demande maintenant  
et si de charge de C.C. de  
90 sous de tout responsable  
ni à moi à moi en rapportance  
à transférer ou mandat

L. H. Dupont

P27/D1,79



**Pièces réunies**

**FIN**

P27/D1,79

Montreal, 9 Decembre 1896

Le sousigné me demande  
par les présentes de transférer  
à moi concédé par M.  
Joseph Beven du transport  
des deux cents piastres  
qu'il a déposés au printemps  
dernier pour ~~son bien~~  
obtenir son certificat de  
licence sur tout et si convenu  
à ce que cette somme de  
deux cents piastres soit  
appliquée pour le certificat  
qu'il demande maintenant  
et si de charge de C.C. de  
50 sous de tout responsable  
vis à vis de moi en rapportance  
à transport ou mutation

*J. B. Dupuis*



P27/D1,79

36<sup>a</sup>  
9 Decembre, 1896  
Désistement de transport  
de 200<sup>==</sup> par  
J. N. Dupuis

P27/D1,79



## Town of Westmount.

OFFICE OF THE

SECRETARY-TREASURER,

Town Hall,

*Westmount,* 8th. December 1896

To the Secretary-treasurer

St. Cunegonde

Dear Sir,

At a meeting of the Council of the Town of Westmount held last evening, it was RESOLVED,

THAT the Town Solicitors be instructed to appear before the Private Bills Committee of the Legislature of the Province of Quebec and oppose the passage of Amendment No. 14 to the Charter of the City of Montreal, imposing a tax of 25 cents per hundred dollars upon the dividends of banks, manufacturing and industrial companies, etc., also Amendment No.15 imposing a tax not exceeding two per cent upon the salaries of all persons WORKING IN SAID CITY BUT NOT RESIDING THEREIN.

As your Municipality is particularly interested in this matter, the Council of Westmount invites your cordial co-operation in resisting the measure.

Yours truly

*The Secretary*  
Secretary-treasurer

P27/D1,79

SECRETARY-PRESIDENT

Yours truly

invites your cordial co-operation in resisting the measure.  
-particularly interested in this matter, the Council of Westmount

As your Municipality is bur-

NOT RESIDING THEREIN.  
upon the salaries of all persons WORKING IN SAID CITY BUT  
Amendment No. 12 imposing a tax not exceeding two per cent  
banks, manufacturing and industrial companies, etc. also  
of 25 cents per hundred dollars upon the dividends of  
it to the Charter of the City of Montreal, imposing a tax  
the Private Bills Committee of the Legislature of Amendment No.  
THAT the Town Solicitors be instructed to submit, before  
evening, if we HERETOBY.

At a meeting of the Council of the Town of Westmount held

Es. Chanoënde

To the Secretary-President

37.  
Letter re opposition a bill  
de Montreal  
City of Westmount  
8 Dec. 1897

8th December

Town of Westmount

P27/D1,79

Romulus Laurendeau

TELEPHONE { Bureau (Office) 2649  
Maison Privée (House) 8329

Avocat + Advocate

1608 Notre-Dame . . . Bloc Ferrier  
... CHAMBRES 12 ET 13 ...

Montréal, 1<sup>er</sup> Décembre 1896

A. M<sup>r</sup> le Président & D. M. les  
Membres du Comité de Police de St  
Cunegonde.

Messieurs,

Je suis informé par un  
citoyen respectable de votre Municipalité,  
Albert Lyndburner, que le chef de Police  
de la ville de St Cunegonde a transigé  
dans des transactions qui, si elles sont  
proouvées, sont de nature à jeter du  
déscredit sur ce gardien de la paix  
et de la morale publique. En vertu de  
la loi, votre Conseil, ou ses Comités, il le doit  
dans l'intérêt de la justice, d'instituer des  
enquêtes sur les représentations ou plaintes  
faites devant lui. Je suis informé que le  
Chef de police a consenti à taire ou cacher  
des fatuités de coqs, qui sont prohibées  
par



P27/D1,79

par la loi, moyennant considération  
des Pts. de vin lui ont été données à la con-  
dition expresse qu'il ne divulguerait pas  
les noms des personnes assistant à ces  
spectacles, et qu'il les tolérerait et donnerait.  
Mon client m'a informé en outre que des  
sommes d'argent sont perçues par le  
dit chef de Police sans être entrées dans  
les livres de la corporation.

Dans ces circonstances, je crois qu'il serait  
dans l'intérêt public d'instituer immé-  
diatement une enquête sur les faits &  
gestes de votre chef de Police.

Mon client s'engage à prouver les faits  
plus haut relatés et d'autres encore que  
vous pourrions articuler d'une façon  
plus précise si cette enquête lui est accordée.

Si vous acquiescez à sa demande,  
veuillez m'en informer immédiatement

Votre tout dévoué

R. Laurendeau

Avocat du dit Abb. Lyndburn

36

Plainte contre le Chef de  
Police

R. Laurendeau

1<sup>er</sup> Dec. 1876

P27/D1,79

Ste. Cunigonde. 25 Dec. 1896  
L. N. Renaud, A. S. de la Rivière, G. Lattrell,  
J. P. Leonard, A. Meunier, M. E. Lymburner  
C. P. Fabien, A. Fauteux & J. L. Charbonneau

Monsieur,

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée  
de tous les Comités  
aura lieu mercredi, le seizième jour de Décembre 1896,  
à sept heures et demie p. m., dans une des salles de l'Hotel-  
de-Ville où il sera question d'affaires importantes.

Par ordre,

  
Greffier.

P27/D1,79

34

Je soussigné certifie par les présentes avoir été en  
Amicale de Corps Armé, desistés, Kuthell, Leonard,  
Marin, Symphonies, Falais, Fantôme, Charbonnier, "Ovis"  
D'assemblée de tous les Comités, pour Mercredi le vingt-cinquième jour  
de Décembre mil huit cent quatre-vingt-seize - à sept  
heures et demi P.M.

St-Camille 15<sup>e</sup> - Décembre 1896

Edouard Bernette

39.

Ovis

Assemblée de tous les Comités

15-12-96

P27/D1,79

Ste-Gunégende, 18 Décembre, 1896.

A Mens. le Président de la Commission de Police

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur le fait que la saison d'hiver, et le temps des fêtes va demander un surcroît de surveillance de la part de notre corps de Police et, comme le nombre des constables est, en temps ordinaire, à peine suffisant, je vous suggérerai, bien humblement, de bien vouloir m'adjoindre, pour quelque temps, deux constables spéciaux.

Votre très-humble serviteur,

*Jos. Hébert*

Chef de Police.



H.O.

Lettre et costumes pour  
Police

Jos. Hébert chef  
16 Dec. 1896

1896-1897

Le 16 Dec 1896

Je vous prie de vouloir bien agréer  
l'assurance de ma haute estime et de  
mon profond respect.

Je suis, Monsieur, votre dévoué  
serviteur.

P27/D1,79

40

P27/D1,79

*Handwritten notes in left margin:*  
1. 10/11/1896  
2. 11/11/1896  
3. 12/11/1896

Montreal December 17-1896

La Corporation de St. Cenegeorge  
Dit a J.A. Macduff Architecte  
7310 Notre Dame

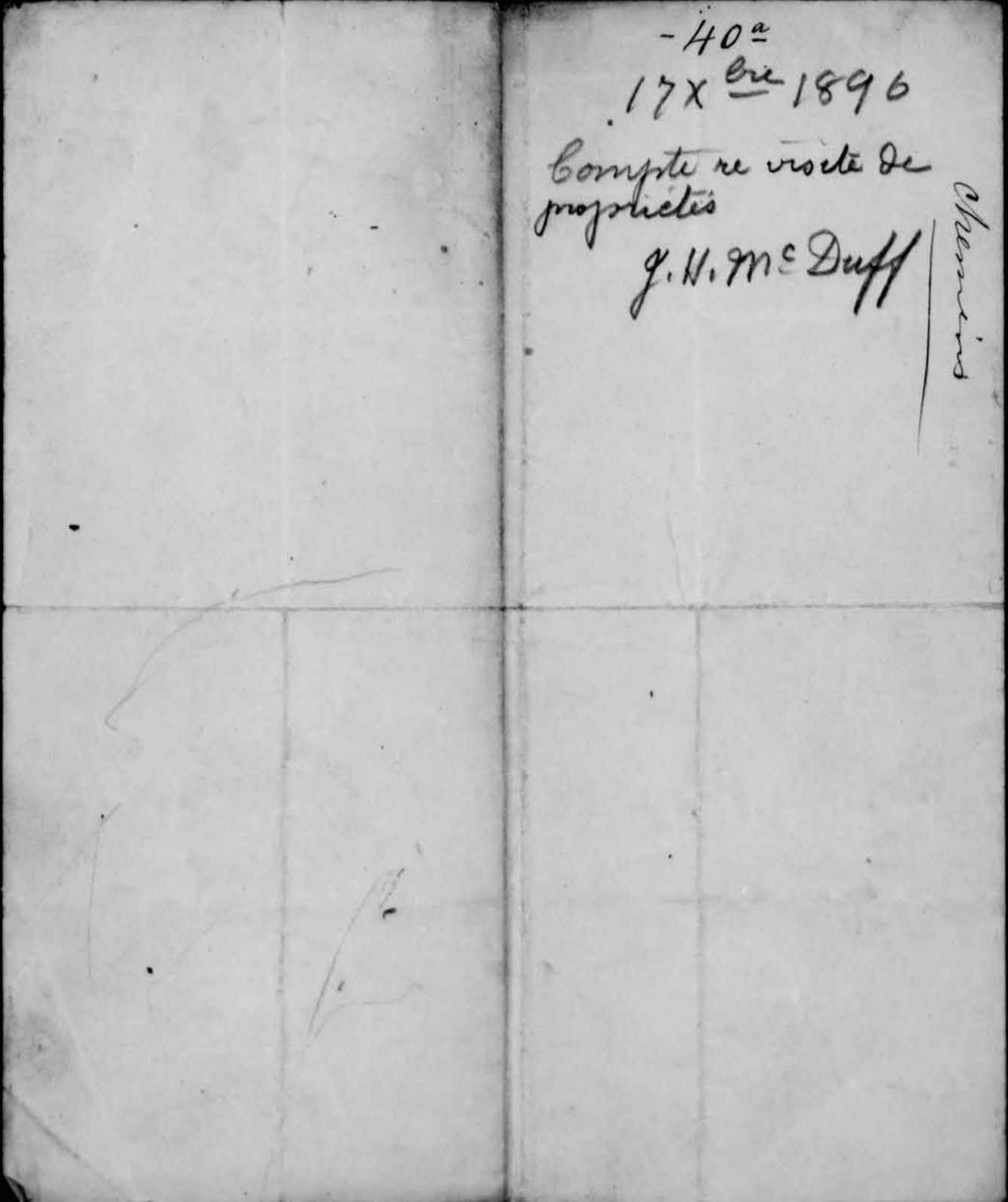
5 Visites a la propriete J.E. Mesnard rue Napoleon  
a differentes epoques avec les Messieurs suivant  
H Marin, H Faubert, P Fabien, O Mailloux, J. Legrand, H. Stymme  
H. Farques & H. J. J. J. J.  
Rapport a la Cour 60.00

3 Visites a la propriete Gougeon coin Richelieu  
& Dominion avec Messieurs Marin & Mailloux  
Rapport a la Cour 35.00

1 Visite chez Monsieur Roy Avocat rue Albert  
avec Messieurs Marin & Mailloux 5.00

- One cent dollars - \$ 100.00

P27/D1,79



-40<sup>a</sup>  
17X <sup>bre</sup> 1896  
Compte de visite de  
propriétés  
J. H. Mc Duff  
Chemin

P27/D1,79



**Pièces réunies**

**DÉBUT**



P27/D1,79

LISTE DES ELECTEURS.

Avis public est par le présent donné que la liste des électeurs municipaux pour les différents quartiers de la cité de Ste-Cunégonde de Montréal, a été préparée, en conformité de la loi, et que la dite liste des électeurs sera déposée dans le bureau du soussigné, à l'hôtel-de-ville, pour l'examen de toutes personnes y concernées, durant les dix jours qui suivront la date du présent avis, depuis dix heures avant-midi jusqu'à quatre heures après-midi, chaque jour, jusqu'à ce qu'elle soit finalement révisée.

Avis public est de plus donné que le bureau des réviseurs nommé, pour réviser la liste des électeurs, s'assemblera à l'hôtel-de-ville, à *Sept heures* heures *Après* midi le *vingt-neuvième* jour de *Décembre 1896* et tous les jours suivants, à la même place et à la même heure, jusqu'à ce que toute la dite liste soit révisée et réglée.

Tout électeur qui se croit lésé par l'omission de son nom dans la dite liste, ou par une note de déqualification apposée vis-à-vis son nom, par le trésorier de la cité, comme susdit, ou qui désire s'objecter à quelque nom sur la dite liste, sera tenu d'en donner avis par écrit au bureau du réviseur le ou avant le *vingt-neuvième* jour de *Décembre 1896* lequel avis doit être délivré au bureau du greffier de la cité. Le plaignant sera, en outre, tenu de comparattre, personnellement ou par son représentant, devant le bureau des réviseurs pour faire valoir sa demande.

Par ordre,

  
Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité.

Hôtel-de-ville,

Ste-Cunégonde, *19* *Décembre* 1896

P27/D1,79

41

41.  
Avis public re liste  
des électeurs municipaux  
19 Décembre 1896  
Eugène

Je, soussigné certifie pour les présent, que le dimanche jour de  
Decembre mil huit cent quatrevingt seize, j'ai affiché à la porte  
de l'église et aussi à la porte de l'hôtel de ville, de la cité de  
St. Leonigonde de Montréal "Avis" liste des Electeurs en langue  
français - une vraie Copie du present original.

St. Leonigonde 19: Decembre 1896

Louis Fortin  
L.C.F.  


P27/D1,79

## ELECTORS' LIST

PUBLIC NOTICE is hereby given that the municipal electors' list for the several wards of the City of Ste. Cunegonde of Montreal, has been prepared, according to law, and that the said list shall be kept in the office of the undersigned, in the City Hall, for the examination of all concerned during the ten days following the date of the present notice from ten o'clock in the morning, till four o'clock in the afternoon, every day, until the final revision thereof.

Public notice is hereby further given, that the board of revisors, appointed to revise the electors' list, will meet in the City Hall, at the hour of *half past seven* in the *after* noon, of the *twenty ninth* day of *December 1896*, and daily thereafter, at the same place and hour until the said list is revised and settled.

Any elector who deems himself aggrieved by the omission of his name, in such list, or by any letter importing disqualification set against his name by the city treasurer as aforesaid, or who may desire to object to any name on the list, shall be held to give written notice to the Board of Revisors or on before the *twenty ninth* day of *December 1896* ~~next~~, which notice shall be delivered at the office of the city clerk; the complainant shall further be held to appear, either personally or through his representative, before the board of revisors, to make good his application.

(By order,)

  
City Clerk.

City Clerk's Office, City Hall,  
Ste. Cunegonde of Montreal,

P27/D1,79

Je. Saussigne Certifié par les present avoir affiche a la  
porte de l'Eglise et aussi de l'Hotel de ville, "Avis"  
des liste des Electeurs, de la Cite de St-Lumonde, ce  
dixneufieme jour de decembre mil huit cent quatrevingt  
Seize - En langue Anglaise -

St-Lumonde 19: Decbre 1896

Louis Martin  
M.C.R.

"Avis"  
Liste des Electeurs  
19: Decembre 1896  
Certifié



P27/D1,79



**Pièces réunies**

**FIN**

P27/D1,79

PROVINCE DE QUEBEC

CITE DE STE-CUNEGONDE

DE MONTREAL.

J. P. Leonard  
à la suite de  
J. Huttrell

Secrétaire

Monsieur

Sachez que ce Conseil s'est, le seizeième  
jour de décembre 1896, ajourné à mardi,  
le vingt deuxième jour de décembre 1896.  
à huit heures P. M.

*Chas. L. L. L.*

Greffier.

P27/D1,79

Je, Sausseignes Certifie pour les present avoir le vingtuinque jour  
de decembre mil huit cent quatrevingt Seize lire au domicile  
de Mrs Chutrell, Delisle, Leonard "Avis" d'ajournement d'assemblee  
du Conseil, du Seizeime jour de decembre au 27<sup>e</sup> jour  
decembre mil huit cent quatrevingt Seize a huit heures P. M.  
St<sup>e</sup> Genevieve 21<sup>e</sup> decembre 1896

Louis Fortin  
H. C. F.

H. D.  
AVIS D'AJOURNEMENT.

21-12-96

P27/D1,79

43

365,31/2  


---

~~3210~~  
 1095  
 365  
 187  
 93  


---

 5025

Bonne demande par  
 Char. Lafance  
 22 Dec. 1896

H. B.

St. Cunigonde Dec. '96  
 A Monsieur le Maire et Messieurs  
 les Echevins.

Messieurs. —

La présente est pour vous demander un  
 petit bonus pour services rendus,  
 dans le cours de l'année, aux corps  
 de police et feu.

Daigniez s'il vous  
 plaît faire droit à ma juste  
 demande.

Je suis votre serviteur  
 Charles Lafance



P27/D1,79

PROVINCE DE QUEBEC.

CITE DE STE-CUNEGONDE

DE MONTREAL.

*Joseph Lattrell*  
*A. Faucher* Schévin

Monsieur.

Sachez que ce Conseil s'est, le vingt-deuxième  
jour de décembre 1896, ajourné à mardi,  
le vingt-neuvième jour de décembre 1896,  
à huit heures P. M.

*Ch. L. L. L.*  
Greffier.

P27/D1,79

Je soussigné Certifié, par les present avoir  
lire au domicile de Jos. Luttell & H. Fauteux  
avis d'ajournement d'assemble du Conseil depuis  
le vingt deuxieme jour de Decembre mil huit  
cent quatre vingt seize ajourné a mardi le  
vingt neuvieme jour de Decembre 46 a huit  
heures P.m

Jos A. Denis.

H.H.

AVIS D'AJOURNEMENT.

26.12-96

P27/D1,79



**Pièces réunies**

**DÉBUT**

4 7 A

P27/D1,79

**ST. CUNEGONDE, P. Q.—Re-Inspection of Fire Preventive Appliances in that Town, now Classed with Montreal, as on October 16th, 1896. Previous inspection July 24th, 1894.**

**Changes.**—A 16 inch main has been laid from the main pumping station of the M. W. & P. Co., to the Westmount pumps, the old 12 inch between those points being still retained, the effect of which is an increased volume at higher pressure over the Town. Two hydrants added. More hose purchased. Some changes in Brigade.

**Brigade.**—Total 8, consisting of Chief and five other fully paid policemen, and two call men, the latter paid \$2.00 each per fire, five of the former sleep in fire station, the Chief's dwelling adjoins, has gong operated by alarm boxes in his house, the two partly paid have call bells in their houses operated from Fire Hall.

**Test** without previous notice. Gave alarm from box 32, corner Delisle and Dominion St. at 9.44 A. M., reel and three men arrived 9.45½, hook and ladder truck with one man 9.47, one 300 feet line throwing water 9.47, two such 9.48½, horizontal distance thrown from the two with one inch nozzles 110 feet at 64 lbs running pressure, normal 70 lbs. capable of 25 lbs. immediate increase. Found 75 lbs. in Fire Hall, called for fire pressure, and got 100 lbs. in one minute.

**Ladder practice.**—The men were told at 9.57 to get on top of Davidson's four story factory, the extension ladder was partly run out but slipped back at 9.59½, it was too short for the purpose.

**Appliances in use.**—Waterworks, direct pressure, 37 hydrants.—Two reels, 3000 feet of hose. Hook and ladder truck. Two standard chemical fire extinguishers and one smaller. Electric fire alarm, 16 boxes in connection with 14 inch gong in Fire Hall and suitable ones in dwellings of Chairmen of Fire Committee and Chief of Brigade. Two policemen on night patrol until 1 A. M., after which a watchman who is paid \$50.00 per year by the Town and something more by the storekeepers patrols the streets. 8 firemen, 6 on full pay and sleeping in and adjoining the fire station, the other two summoned by call bells in dwellings operated from Fire Hall. 4 horses in Fire Hall, at nights, 3 always by day.

**Deficiencies** —Extension ladder too short, see "Test". No Salvage. Brigade weak. Pumps not properly in duplicate.

ROBERT HOWE, *Inspector, C. F. U. A.*



P27/D1,79

4 7 A

ST. CUNEGONDE, P.Q.—Supplement to report of 16th Oct., 1896.

Hydrant Tests on Nov. 6th with playpipe screwed direct to hydrant branches, the water running through 1½ and 1¼ inch nozzles without hose. Fire pressure.

LOCATION.	GOAD'S			PRESSURE IN LBS.			Diar. of Mains in ins.
	S.	B.	No.	Normal.	1¼ inch running.	1½ inch running.	
St. James & Vinet.....	200	386	1489	88	82	72	8
Albert & Dominion....	194	1123	629	87	80	67	6
" & Atwater.....	193	1118	798	82	68	43	4
Richelieu & Dominion.....	194	1126	170	90	80	68	6
" & Atwater.....	193	1120	348	80	75	65	6
Notre Dame & Vinet.....	186	1064	3156	85	80	73	12
Delisle at Davidson's factory.....	194	1125	102	78	45	20	4
Napoleon & Duverney.....	186	1064	67	90	80	65	6
Tracey, 200 ft. West of Napoleon.....	186	1069	...	90	80	67	6
William & Levis.....	186	1065	25	85	75	65	6

The above pressures could be further increased if required, had 100 lbs. at pumps.

A hydrant required on Atwater Av., South of St. Emille St.; and one on Tracey, East of Napoleon Road. The hydrant pressure on Delisle St., at Davidson's factory, should be improved.

P27/D1,79

4 4 A

CANADIAN FIRE UNDERWRITERS' ASSOCIATION.

MONTREAL BRANCH,  
OFFICES, BOARD OF TRADE BUILDING,  
(WEST WING)  
St. Sacrament Street,

ALF. W. HADRILL, TELEPHONE 1032.  
Secretary.

MONTREAL, December 26th. 1896,

The Secretary Treasurer,

ST CUNEGONDE.

P.Q.,

Dear Sir:-

Referring to the recent examination by our Inspector of the Fire Preventive Appliances of your City, I now beg to enclose copy of his report and to ask that you bring same before your Council, with special reference to the last paragraph relating to deficiencies.

Yours truly,

*Alfred Hamel*

Secretary,

Enclo.

P27/D1,79

Enclo.

Yours truly,

*Edwin P. Bond*

Secretary,

special reference to the last paragraph relating to deficiencies.

of his report and to ask that you bring same before your Council, with

of the Fire Preventive Appliances of your City. I now beg to enclose copy

Referring to the recent examination by our Inspector

B. G.

ST. CATHARINE.

44a

*Rapport de l'inspecteur  
des incendies*

*Rob. Howe  
26 Dec. 1896*

THE CANADIAN FIRE UNDERWRITERS' ASSOCIATION

December 26th. 1896

CANADIAN FIRE UNDERWRITERS' ASSOCIATION

**P27/D1,79**



**Pièces réunies**

**FIN**



P27/D1,79

4 5  
Ste. Cunigonde. 26 Dec. 1896

L. H. Minault a. S. Delisle, Joseph Lattrell,  
N. M. M. M., J. R. Leonard, M. E. Lynkumer,  
C. P. Fabien, N. Fautouy & J. H. Charbonneau

Monsieur,

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée  
de tous les Comités  
aura lieu lundi, le vingt-huitième jour de décembre 1896,  
à sept heures et demie p. m., dans une des salles de l'Hotel-  
de-Ville où il sera question d'affaires importantes.

Par ordre,

*Ch. L. L.*

Greffier.

P27/D1,79

Le soussigné Certifié par les présents avoir le  
vingt six de Decembre mil huit cent quatre vingt  
six sié au domicile de H. Bernault A.S. Delisle  
Jos Luttrel H. Morin J.A. Leonard M. Lyuborner  
C.P. Fabian N. Jantent & J. Charbonneau Avis  
de tous les comités qui aura lieu le vingt huitième  
Janvier Decembre mil huit cent quatre vingt six  
St. Louis de 26 Dec 1846

A Bruth

45  
Avis  
Assemblée de tous les Comités  
26-12-46

P27/D1,79

4 b

C. F. SISE,  
*President.*  
ROBERT MACKAY,  
*Vice-President.*  
C. P. SCLATER,  
*Secretary-Treasurer.*

P. O. BOX 1918.

THE BELL TELEPHONE COMPANY  
OF CANADA, LTD.

Waddell Building, 30 St. John Street,

*Montreal,* 30th December 1896.

Chas. F. Porlier Esq.

City Clerk, St. Cunegonde, Que.

Dear Sir:-

I duly received your letter of the 24th instant, and have been investigating your report that the private line connecting the Fire Station with the Pump House had been out of order since April last. I find however that your Council have been misinformed in this matter, as our Inspector has visited it regularly and kept it in good working order. I may say however that as this line is not connected directly with any of our Exchanges, it is necessary that you should notify us at once in case it is out of order, so that it may be repaired with the least possible delay.

Yours truly

*Chas. P. Sclater*

Secy Treas.

46.

Lettre au Prince  
de Philippe de laque  
Bell. Tel. 60  
30 Dec. 1896

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

Faint, illegible text, likely bleed-through from the reverse side of the page.

*Philippe de laque*  
Faint signature or name.

P27/D1,79



P27/D1,79

Dommages causés à Monsieur Octave Proost Sr.  
par l'abaissement du niveau du trottoir en face de sa propriété  
N<sup>os</sup> 266 et 268 Rue Delisle

St. Luce

La fondation qui n'avait que 3<sup>ds</sup> de profondeur en terre a été  
découverte par l'abaissement du niveau du trottoir; d'une  
épaisseur de 8 pes.; ne laissant en terre que 2<sup>ds</sup> 6<sup>pes.</sup>  
ce qui est insuffisant pour protéger la dite fondation contre  
la gelée, il serait nécessaire pour la protéger, d'y ajouter  
une chemise, mais comme il serait impossible de  
faire ce travail par l'intérieur de la bâtisse cela entrai-  
nerait de grandes dépenses en le faisant par l'extérieur; car  
il faudrait enlever le trottoir.

Coût approximatif

Le trottoir devant être refait par la corporation	
Cher le trottoir permanent	4 00
14 verges de creusage à 30 <sup>cts</sup>	4 20
3 toises de chemise en mortier posées au ciment à 15 <sup>cts</sup>	45 00
Remplissage de la tranchée	2 00
30 <sup>ds</sup> de pierre de course pour base à \$ 1 <sup>00</sup>	30 00
Pipe pour le passage de fond de la cour au niveau du trottoir	5 00
1 porte de cuir neuve à deux volets	15 00
1 marche en pierre de 8 <sup>ds</sup> de long pour la porte d'entrée	15 00
Sur ce montant ne sont pas inclus les frais de port	120 20
L'inconvénient d'avoir une marche de plus pour entrer dans la maison; en conséquence dépréciation de la propriété que j'évalue à	250 00
	\$ 370 20

Pierre Lacroix

Jur. M. des B. et M.  
de la Cité de Montréal

462

Énumération des domages  
à propriété Provost  
Pierre Lacroix  
Dec. 1896

---

P27/D1,79

10A

P27/D1,79



**Pièces réunies**

**DÉBUT**

P27/D1,79

DEPENSES POUR 1896.-

C  
Commission de Police & des Incendies

-----  
Salaires des Constables.....\$3680:63  
Entretien des chevaux..... 532:50  
Réparations aux logis du Chef..... 244:83  
Entretien des voitures & harnais... 130:42  
Appareils d'alarme..... III:75  
Entretien des prisonniers..... 187:05  
Téléphones..... 162:65  
Habilllements pour constables..... 211:80  
Papeterie..... 3:50  
Ménage..... 9:75  
Don aux pompiers de Montréal..... 100:00  
Divers..... 216:15-----\$5600.03

-----  
Commission de l'Hotel de Ville.-

-----  
Salaires du Recorder..... 541:87  
" " Greffier..... 916:74  
" " Trésoriers & Greffier CR 799:76  
Salaires des Auditeurs..... 316:66  
Salaires des évaluateurs..... 300:00  
Ménage..... 222:10  
Timbres-poste..... 23:00  
Impressions & papeterie..... 225:19  
Oetrois de charité..... 200:00  
Annences & abonnements..... 15:15  
Chauffage..... 163:89  
Contingent..... 100:00  
Entretien des bâtisses..... 42:06  
Fonds des Jurés, Aliénés & réforme.. 183:57  
Téléphone..... 79:05  
Assurance contre les accidents..... 200:00  
Frais de voyage..... 91:00  
Divers..... 54.45-----\$4476.29

-----  
Veirie & Egoûts.-

-----  
Salaires des journaliers.....3167:03  
Entretien de la barriere G.T.R..... 203:31  
Numéros pour maisons..... 17:00  
Chevaux, voitures & outillage..... 150:00  
Réparations au pavage.....1558:51  
Entretien du square d'Iberville...: 303:06  
Frais judiciaires & actes notariés.. 183:85  
Indemnités & offres légales..... 200:00  
Commission des chemins & barrières. 95:00  
Divers..... 95.61

-----EGOUTS-----

-----  
Salaires des journaliers..... 116:57  
Frais judiciaires..... 417:77  
Divers..... 210.44-----\$6796.05



P27/D1,79

Dépenses pour 1896.-

Commission des Finances.

Intérêts sur adventures.....	24300:00	
Intérêts sur retenue & sur emprunt 2075:10		
Emprunts remis.....	12500:00	
Acomptes sur debts.....	222:65	-----\$39097.75

XX

Eau & Santé.-

Salairé au médecin.....	233:26	
Vaccin.....	20:00	
Impressions.....	2:00	
Divers.....	33:00	----- 288.26

XX

ECLAIRAGE

offres légales.....	1098.45	-----\$1098.45
---------------------	---------	----------------

XX

LICENCES.-

Remise de dépoté.....	400:00	
Numéros & divers.....	72.50	----- 472.50

XX

RECAPITULATION:

Peu & Police.....	5000:03	
Hôtel de Ville.....	4476:29	
voirie & Egeuts.....	6726:05	
Finances.....	39097:75	
Eau & Santé.....	288:26	
Eclairage.....	1098:45	
Licences.....	472.50	-----\$57759.33

RECETTES POUR 1896.

Taxes municipales & arrérages.....	29180:26	
"  égauts.....	4581:39	
"  d'affaires & licences.....	5784:06	
Auberges.....	4000:00	
Charretiers.....	813:00	
Intérêts.....	734:75	
Cour du Recoraer.....	425:23	
Chiens.....	250:00	
Eau.....	148:67	
Permis de construction.....	30:00	
Trottoirs.....	12:00	
Enlèvement de neige-1895-96.....	2000:00	
Emprunts.....	12500:00	
Réparations au pavage.....	877:43	
Escompte sur billet de \$100000.00.	612:16	
Banque Jacques-Cartier--Loyer.....	150:00	
Vente d'un cheval.....	60:00	
Divers.....	490.41	-----\$63595.96

XX

Recettes brutes.....	\$63595:96	
Dépenses brutes.....	57759.25	surplus\$5836.71

P27/D1,79

-----DEPENSES EXTRAORDINAIRES POUR 1896-----

Emprunts.....	12360:00	
Réparations au pavage.....	1558:51	
Intérêts sur retenue à Bastien & V.	932:33	
Frais judiciaires & indemnités....	717:00	
Remise de dépôts.....	400:00	
Cité de Montréal--Egouts.....	123:45	
Don aux pompiers Montréalais.....	100:00	-----16157.29

Dépenses brutes en 1896.....	57759:33	
Moins dépenses extraordinaires... 16137.29-----		41622.04

-----RECETTES EXTRAORDINAIRES POUR 1896-----

Emprunts.....	12360:00	
Escompte sur billet prom.....	612:16	
Egouts.....	4581:39	
Dépôts remis.....	400:00	
Enlèvement de la neige.....	1000:00	
Réparations au pavage.....	877:00	
Eau.....	128:67	-----19859.22

Recettes brutes en 1896.....	63505:96	
Moins recettes extraordinaires... 19659.22-----		43736.74

Dépenses nettes pour 1896.....	41622.04	
Plus éclairage pour 1896.....	3088.07	
Salaires de l'avocat.....	700.00	-----45390.11

Revenus ordinaires perçus & à percevoir pour 1896.....	45652.00	
Dépenses ordinaires en 1896.....		45390.11

Excédant des recettes sur les dépenses ordinaires.....	287.39	
--	--------	--

-----Montants dus à la Cité-----

Egouts.....	4292:71	
Taxes municipales, 1896.....	9215:55	
" " Arrérages.....	5561:81	
Taxes d'affaires.....	540:30	
"Montreal Water & Power Co.....	10717:14	
Cité de St-Henri.....	1297:13	
" " " int.....	322:50	
Montreal Gas Co.....	272:27	
Divers.....	100:00	-----32839.41

-----Montants dus par la Cité-----

Débitures émises.....	505000:00	
Retenue sur travaux de pavage.....	22774:97	
Balance due sur travaux de pavage..	42592:50	
Réparations au pavage.....	207:01	
Vanier J.E.....	9417:20	
Eclairage.....	5738:71	
Cité de St-Henri.....	1125:00	
Montreal Water & Power Co.....	10383:00	
Adam Jos.....	2440:20	-----592032.34

P27/D1,79

Dépenses extraordinaires pour 1896

-----  
 Emprunts.....\$12300.00  
 Réparations au pavage..... 1558.51  
 Int. sur retenues B. & V..... 938.33  
 Frais judiciaires & indemnités 717.00  
 Remise de dépôts..... 400.00  
 Egout-Rue woodstock..... 123.45  
 Don aux pompiers de Montréal. 100.00.....16137.29  
 -----

Recettes totales pour 1896.....\$57759.33  
 Dépenses totales pour 1896.....\$57759.33  
 Moins dépenses extraordinaires 16137.29-Dépenses nettes-41622.04  
 -----

Recettes extraordinaires..pour l'année 1896

Emprunts.....:..... 12300.00  
 Escompte sur \$00000.00..... 612.16  
 Egouts..... 4581.39  
 Dépôts remis..... 400.00  
 Enlèvement de la neige..... 1000.00  
 Réparations au pavage..... 877.00  
 Eau..... 188.67-----19859.22  
 Recettes totales.....63595.96  
 Moins recettes extraord.....19859.74-Recettes nettes-43736.74  
 -----

Dépenses nettes.....\$41622.04  
 Plus éclairage pour 1896..... 3068.07  
 Salaire de l'avocat..... 700.00-----45390.11  
 -----

Revenus ordinaires perçus & à percevoir en 1896.....45658.00  
 Dépenses ordinaires en 1896.....45390.11  
 -----

Excédant des recettes sur les dépenses ordinaires..... 267.89  
 \$267.89  
 -----

Montants dus à la Cité

Egouts..... 4802.71  
 Taxes municipales-1896.....: 9215.55  
 " " Arrérages... 5561.81  
 " d'affaires..... 540.30  
 Montreal Water & Power Co....10717.14  
 Cité de St. Henri..... 1297.13  
 " " Intérêt..... 382.50  
 Montréal Gas Co-.....: 272.27  
 Divers.....?????, 100.00-----32889.41  
 -----

Montants dus par la Cité

Débetures émises.....505000.00  
 Retenue sur travaux de pavage22774.97  
 Balancee due sur pavage..... 49592.56  
 Réparations au pavage..... 807.01  
 Vanier J.R..... 9417.20  
 Eclairage-Ancien prix..... 5788.71  
 Cité de St-Henri .....: 1125.00  
 Montreal Water & Power Co... 1080.09  
 Adam Jos..... 2440.80-----\$598032.34



47.

Rapport du Trésorier  
2 Janvier  
1897  
J. P. Velut

P27/D1,79



P27/D1,79



**Pièces réunies**

**FIN**

P27/D1,79

C. H. BINKS & CO.,  
Importers,  
P. O. Box 93.  
TELEPHONE No. 416.  
Cable Address, "Binks, Montreal."  
ESTABLISHED 1874

3 ST. PETER STREET,

*Montreal,*

Jan. 4th. 97.

Messrs The Corporation of the City of St. Cuneconde  
Que.

Gentlemen-

We write to know if your Corporation is disposed to favor  
us with bonus to start Glass Factory in your City.

We have the matter under consideration and, are inclined to place  
our factory in the district where we can get the best advantage,  
your immediate attention will oblige

C.H.Binks & Co.

per *DR*

48.

Bonus Demande pour  
Manuf. de verre  
C. H. Binks & Co  
4 Janv. 1897

7 ST. BILLY STREET

ST. H. BINKS & CO  
7 ST. BILLY STREET

P27/D1,79

48

P27/D1,79

44

**Philias Paquin**

ENTREPRENEUR

**Charpentier Menuisier.**

Boutique : No. 50 Ave. Dominion,

St. Cunigonde, 5 Janvier 1897

Mess le president du comite de chemin  
Veuillez voir à faire réparer le canal devant ma propriété  
sur l'avenue Dominion No 54 l'orsqu'il vien un coup de pluie  
le canal se bouche et leau rentre dans la cave ce qui me  
cause beaucoup de damage votre employer Mess Beausoleil  
fait tout sont possible pour le tenir en bonne eta il est  
obligé de venir presque tout les mois et c'est toujours  
la même chose Mess Beausoleil le dit lui-même que  
la confection est mal faite veuillez vous rendre à ma  
demande aux plus tot votre serviteur Philias Paquin



P27/D1,79

49  
Lecture réparations à un  
canal d'épuration

Phil. Payeur  
5 Janv. 1897

## NOMINATION DES ECHEVINS

AVIS PUBLIC est par le présent donné que Lundi, le *Onzième* jour de Janvier courant, à 11 heures de l'avant-midi, il se tiendra à l'Hôtel-de-Ville, une assemblée des électeurs municipaux du quartier *Ouest* de la Cité de Sainte-Cunégonde de Montréal, pour procéder, conformément à la loi, à la nomination d'un candidat pour la charge d'échevin pour le *dit* quartier *Ouest* de la Cité.

Donné à Sainte-Cunégonde de Montréal, ce *deuxième* jour de Janvier mil huit cent quatre-vingt-

*dieux sept*  
*Chas. P. Poirier*  
 Greffier.

## NOMINATION OF ALDERMEN

PUBLIC NOTICE is hereby given that, on Monday, the *Eleventh* day of January instant, at 11 o'clock in the forenoon, a meeting of the municipal electors of the *West* ward of the City of Sainte-Cunegonde of Montreal, will be held in the Town Hall, to proceed, in conformity with the law, to the nomination of a candidate for the office of aldermen for the *West* ward of the City.

Given at Sainte-Cunegonde of Montreal, this *second* day of January, one thousand eight hundred and ninety-

*seven*  
*Chas. P. Poirier*  
 City Clerk.



Je. Soussigne Certifie par les presant. que le deuxieme  
jour de Janvier mil huit cent quatre vingt dixsept. j'ai  
affiche a-la porte de l'Hotel de ville, et aussi a la  
porte de l'Eglise. de la Cite de St. Leonzonde de Montreal  
une "Avis Public" pour la nomination des "Echevins"  
pour le quartier Ouest de la dite Cite de St. Leonzonde de  
Montreal

St<sup>e</sup>. Leonzonde ce deuxieme jour de Janvier  
Mil huit cent quatre vingt dixsept

Louis Potin  
M.C.C.

*[Signature flourish]*

50

Avis public  
Nomination d'echevins  
6 Janv. 1847

NOMINATION des ECHEVINS

P27/D1,79

*L. Hen. A. Desjardins, Président.*

*Foucault, Directeur-Gérant.*

*A. P. Hamelin, Vice-Président.*

# *La Banque Jacques Cartier.*

*Montreal,* — 8 Janvier — 1897

Monsieur le Greffier de La Cité de Ste Cunégonde  
Ste Cunégonde

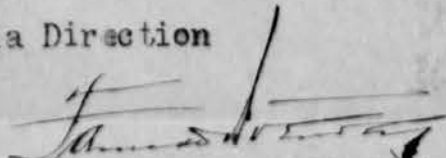
Monsieur,

Nous accusons réception de votre estimée datée le 31 Décembre écoulé et nous vous prions d'informer votre conseil que nous serons disposés à signer un nouveau bail au sujet du local de notre agence Ste Cunégonde.

Nous devons cependant vous faire remarquer que \$500. par année semble un peu élevé et nous sommes confiants que vous voudrez bien considérer de nouveau la question et nous accorder un bail pour la somme de \$30. par mois ou tout au plus \$400. par année.

Veillez m'informer de votre décision et nous ferons préparer un bail immédiatement par notre notaire Mr Mackay.

Par Ordre de la Direction

  
Gérant Général



51.

Lettre location de bureau  
Banque J. Cartier  
8 janvier, 1897

THE IMPERIAL BOND

P27/D1,79

5 1

P27/D1,79

NORMAN T. RIELLE.

Advocate, Barrister and Solicitor.

TELEPHONE 77.

NEW YORK LIFE BUILDING.

MONTREAL,

8th July 1 189 6

G. A. R. LEONARD ESQ.

CHAIRMAN OF THE MUNICIPAL COUNCIL  
OF THE CITY OF STE CUNEGONDE.

Dear Sir : -

In reply to your letter of the fourth July inst.  
I am instructed to acquaint you with the following resolu-  
tions passed by the Municipal Council of Verdun on the 1st.  
June last as follows : -

"Moved by Mr. Dandurand, seconded by Mr. May that  
"the deposit of scavenging in this Municipality be at once  
"discontinued and that those so offending be arrested, and  
"that all parties who have pools of stagnant water on their  
"property be instructed to have the same drained."

And to inform you that the provisions of the re-  
solutions in question will be rigorously enforced by the  
Council of Verdun. -

Yours truly,

per D. A. M.

25  
700

52

*Défense de déposer vidanges.  
Municip. de Verdun  
8 Juillet, 1896*

P27/D1,79

52



D

# Cité de Ste-Cunégonde de Montréal.

Quartier *Ouest*

*West* Ward

## Bulletin de Présentation

## Nomination Paper

Nous, soussignés, ayant droit de voter aux élections municipales dans la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal, nommons par les présentes, (1)

WE, the undersigned duly qualified to vote at municipal elections in the City of St. Cunegonde of Montreal, do hereby nominate (1)

*345 rue Delisle*  
*W. E.*  
*L.*

*Alexandre Montbriand*, adjoint de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal, comme candidat à l'élection d'un échevin qui doit avoir lieu pour le quartier *Ouest* de la dite cité.

*Alexandre Montbriand*, Milright *375 Delisle* of the City of St. Cunegonde of Montreal, as a candidate at the election of an alderman now about to be held for the *West* ward of the said City.

En foi de quoi nous avons signé, à Ste-Cunégonde de Montréal, ce *huitième* jour de *Janvier* 1897

In witness whereof we have signed in the City of St. Cunegonde of Montreal, this *eight* day of *January*, 1897

NAMES—NOMS	OCCUPATION	No.	RESIDENCE	STREET.—RUE.
<i>Milfrid Ladaucour</i>	<i>Epicier</i>	<i>759</i>	<i>St Cunegonde</i>	<i>Allert</i>
<i>Noël Emond</i>	<i>Epicier</i>	<i>241 1/2</i>	<i>St Cunegonde</i>	<i>Delisle</i>
<i>Zénon Trudeau</i>	<i>Epicier</i>	<i>350</i>	<i>St Cunegonde</i>	<i>Delisle</i>
<i>Edouard Turgeon</i>	<i>Ferblanctier</i>	<i>293b</i>	<i>St Cunegonde</i>	<i>Delisle</i>
<i>Prosper Palmant</i>	<i>Bouvier</i>	<i>318 1/2</i>	<i>St Cunegonde</i>	<i>Delisle</i>
<i>Frédéric Marie</i>	<i>Commis</i>	<i>341</i>	<i>St Cunegonde</i>	<i>Delisle</i>
<i>Zotique Leduc</i>	<i>Charretier</i>	<i>262</i>	<i>St Cunegonde</i>	<i>Delisle</i>
<i>Adolphe Gougeon</i>	<i>Stromon</i>	<i>306</i>	<i>St Cunegonde</i>	<i>Delisle</i>
<i>Jules Gougeon</i>	<i>Murier</i>	<i>262</i>	<i>St Cunegonde</i>	<i>Delisle</i>
<i>Jos de Repentigny</i>	<i>Epicier</i>	<i>287</i>	<i>St Cunegonde</i>	<i>Delisle</i>
<i>Edouard Leduc</i>	<i>Machiniste</i>	<i>262</i>	<i>St Cunegonde</i>	<i>Delisle</i>
<i>Jacques Laperouse</i>	<i>Bordonnier</i>	<i>225</i>	<i>St Cunegonde</i>	<i>Delisle</i>
<i>Ernest Larivière</i>	<i>Bloutier</i>	<i>343</i>	<i>St Cunegonde</i>	<i>Delisle</i>
<i>Henri Bilou</i>	<i>Boucher</i>	<i>341</i>	<i>St Cunegonde</i>	<i>Delisle</i>

Signé par les dits électeurs en présence de (2) *Noël Emond* de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal. JE, le dit *Alexandre Montbriand* nommé comme candidat dans le bulletin de présentation ci-dessus, consens à cette nomination. En foi de quoi, j'ai signé, à Ste-Cunégonde de Montréal, ce *huitième* jour de *Janvier* 1897.

Signed by the said electors in presence of (2) *Noël Emond* of the City of St. Cunegonde of Montreal. I, the said *Alexandre Montbriand* nominated in the foregoing nomination paper, hereby consent to such nomination. Witness my hand at the City of St. Cunegonde of Montreal this day of *January* 1897.

Signé par le dit *Alexandre Montbriand* en présence de *Noël Emond* de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal.

Signed by the said *Alexandre Montbriand* in presence of *Noël Emond* of the City of St. Cunegonde of Montreal.

Serment d'attestation du bulletin de présentation et du consentement du candidat. JE, *Noël Emond* de la Cité de Ste-Cunégonde de Montréal, jure solennellement que je connais (4) *Milfrid Ladaucour, Zénon Trudeau, Edouard Turgeon, Prosper Palmant, Frédéric Marie, Zotique Leduc, Adolphe Gougeon, Jules Gougeon, Jos de Repentigny, Edouard Leduc, Jacques Laperouse, Ernest Larivière, Henri Bilou* et qu'ils sont habiles à voter à l'élection prochaine d'un échevin et qu'ils ont respectivement signé le bulletin de présentation qui précède de leurs signatures en ma présence; et de plus que je connais le dit *Alexandre Montbriand* qui y est nommé comme candidat, et qu'il a signé son consentement en ma présence.

Oath of attestation of the nomination paper and of the consent of the candidate. I, *Noël Emond* of the City of St. Cunegonde of Montreal (3) solemnly swear that I know (4) *Milfrid Ladaucour, Zénon Trudeau, Edouard Turgeon, Prosper Palmant, Frédéric Marie, Zotique Leduc, Adolphe Gougeon, Jules Gougeon, Jos de Repentigny, Edouard Leduc, Jacques Laperouse, Ernest Larivière, Henri Bilou* and that they are duly qualified to vote at the election of mayor or an alderman about to be held, and that they respectively signed the foregoing nomination paper with their signatures in my presence, and further that I know the said *Alexandre Montbriand* thereby nominated, and that he signed his consent to the nomination in my presence.

Asserment devant moi à Ste-Cunégonde de Montréal, ce *huitième* jour de *Janvier* 1897.

Sworn before me at St. Cunegonde of Montreal, this day of *January* 1897.

*Jacques Kuttrell*

(1) Noms, résidence et occupation de la personne mise en nomination. Name, residence and occupation of the person nominated.  
(2) Nom, occupation et résidence. Name, occupation and residence.  
(3) Profession.  
(4) Mentionner les noms des signataires qui lui sont connus. Mentioning the names of the signers known to him.

P27/D1,79

57



P27/D1,79

1897

**NOMINATION PAPER**

**Bulletin de Présentation**

DE  
*Alexandre Montbréand*

Election of \_\_\_\_\_ Ward  
du Quartier *Quatre*

*11 Janvier 1897*

P27/D1,79



Bureau du Greffier de la Cité  
Hôtel-de-Ville.

Ste. Cunégonde 12 Janvier, 1897.

18

Alexandre Montbrilland Rec.

Ste. Cunégonde.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous informer que lundi, le deuxième jour de janvier courant, 1897, vous avez été élu échevin, pour représenter le quartier ouest de cette cité.

Sachez que le conseil, à sa dernière session, s'est ajourné à mercredi, le 13 courant, à huit heures P.M.

Votre etc.,

  
Greffier.

54.

Mis aux iherins  
élus. -

11 Janvier 1897.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal a l'honneur de vous adresser ci-joint le rapport annuel de l'Administration pour l'année 1896. Ce rapport est divisé en deux parties: la première contient le résumé de l'Administration pendant l'année, et la seconde contient les comptes rendus des divers services.

Le rapport est accompagné de divers documents et de plans qui ont été déposés au bureau de l'Administration pendant l'année.

Ensemble 100 pages.

Le Secrétaire.

1897.

P27/D1,79

54



P27/D1,79

Province de Québec }  
 District de Montréal }

Je soussigné, Alexandre  
Montbriand Notaire, de la cité  
 de Ste. Geneviève de Montréal  
 déclare solennellement que je  
 possède dans la cité de Ste. Gene-  
 viève de Montréal, depuis au  
 moins douze mois, comme pro-  
 priétaire, en vertu de titres enre-  
 gistrés, l'immeuble suivant, connu  
 et désigné au plan et livre de  
 renvoi, officiels de la paroisse de  
 Montréal, comme étant le lot offi-  
 ciel n<sup>o</sup>. 428 sis et situé sur la rue  
Delisle, en la dite cité de Ste Gene-  
 viève de Montréal;

Cet immeuble, de valeur  
 faite de toutes dettes le grevant, est  
 de la valeur d'au moins mille pié-  
 tres;

Cet immeuble est celui  
 sur lequel, je fais reposer le cens qui  
 me donne qualité pour être élu che-  
 vin.

Et je fais cette déclara-  
 tion solennelle la croyant cons-  
 cienceusement vraie, et sachant  
 qu'elle a la même va-  
 leur et le même effet  
 que si elle était faite sous  
 serment en vertu de  
 l'acte de la province du  
 Canada mil huit



P27/D1,79

Mil huit cent quatre-vingt-treize.

Declaré devant moi  
en la cité de Ste bu-  
ne grande de Montreal  
ce vingt jour de  
Janvier Mil huit  
cent quatre-vingt-  
dix-sept.

Alexandre Montbrunel

Joseph Kuttell

-542

11 Janvier, 1897  
Certificat de qualification  
comme cocher

Alex. Montbrunel

P27/D1,79

autonne et que je paie  
seulement \$13.00 par mois  
de loyer

Donnant droit à ma  
requête sous obligez

Votre tout dévoué

Mlle Arline Renaud

Rue Richelieu 314 1/2 Office

13.00
9.10
3.90
9.70

Au Conseil de la cité St-Henri  
Messieurs

La sousignée prie respectueusement  
votre conseil de bien vouloir  
lui faire une réduction  
sur sa taxe d'affaire pour  
les raisons suivantes

1<sup>re</sup> Elle s'occupe ma place  
d'affaire actuelle que depuis  
deux mois

2<sup>de</sup> Le peu d'affaires que je  
fait ne me permet que de  
payer un montant fixé  
3<sup>de</sup> Que le montant de \$11.70  
réclamé n'est pas de pareille  
mais par La Renaudie  
qui a cessé son commerce et

P27/D1,79

55.

*Lettre re Taxe d'affaires*

*Lo. Renaud*

*12 Janv. 1897*

P27/D1,79

Ste Cuneegonde. 12/1/97

A. Monsieur le Maire et  
Messieurs les conseillers  
de la Cite de Ste Cuneegonde

Messieurs

J'ai ete fort surpris en recevant  
mon compte pour taxes de  
voir que vous reclamiez le  
double des annes precedentes  
c-à-d. 900- Je demeure depuis  
l'annee desuiee en arriere de  
mon magasin comme voila  
deux et lors vous me chargez  
450 de taxes. J'espere Messieurs que  
vous reduirez mes taxes aux meme  
montant precedent  
en ce faisant Messieurs vous obligerez  
votre humble serviteur Jos. Saurin



P27/D1,79

56.

Lettre au Secrétaire d'affaires

Jos. Sauvé

12 Janv. 1897

P27/D1,79

Je, *Alexandre Montbrunel*, ayant été  
nommé *échevin* pour la cité de Sainte-Cunégonde de  
Montréal, jure que je remplirai fidèlement, impartialement, honnê-  
tement et diligemment tous les devoirs de la dite charge, au meilleur  
de ma capacité et de ma connaissance. Ainsi, Dieu me soit en aide.

Assermenté ce *Trois*  
jour du mois *de Janvier* 189  
à Ste-Cunégonde de Montréal, par devant  
moi, le soussigné ~~Juge de Paix~~

*Alexandre Montbrunel*

*Charles L. P. [Signature]*  
*[Signature]*

P27/D1,79

57.

Serrement de l'échevin  
Alex. Montbriand  
15 janvier, 1897

P27/D1,79

50

St. Côme  
13<sup>th</sup> Janvier 97

A. Son Honneur Le Maire  
Et Messieurs les Conseillers  
de la municipalité de  
St. Côme

Messieurs

J'ai loué au No 3229  
Rue Notre Dame St. Côme,  
un petit restaurant, de  
Monsieur St. Amour,  
dans le commencement  
du mois Novembre.

Depuis, ont été soument  
venue me demander le paiement  
des taxes d'affaires qui  
est due depuis le mois  
Juillet dernier, et qui

13<sup>th</sup> Janvier 1907  
A. Gagnier  
Clerk u. Sec. Affairs

28



P27/D1,79

aurait dû être payé  
par Mr St-Amour.

Serez vous assez  
bons de prendre en  
considération l'état  
des affaires pendant  
cette hiver, et m'exempter  
de payer ces taxes  
d'affaires.

Si à tout fois vous  
ne pouvez pas complètement  
effacer ce petit montant  
de la list des taxes  
d'affaires, veuillez  
avoir recours  
contre Mr St-Amour.

50  
En se faisant vous  
viendrez en aide à  
un pauvre aveugle  
qui n'a aucun autre  
moyen de gagner son  
pain.

Votre très humble serviteur

Alexis Lavigne

P27/D1,79

No. du Reçu \_\_\_\_\_ Bureau du Trésorier de la Cité. 224 Rue Richelieu.

M. Elisabeth Smart, veuve de feu Jas. Howley

Doit à la **Cité de Ste. Cunégonde de Montréal,**

POUR COTISATIONS ET AUTRES REDEVANCES, COMME SUIV :

ANNÉE.	No.	RUE.	QUARTIER.	No. DU CADASTRE.	Sub-division.	VALEUR RÉELLE.	\$	Cts.	TOTAL.
1891		Pacific & Souvenir	Nord	386 <sup>s</sup>	197 <sup>o</sup> 200	3400	17	00	
"		"	"	"	"	intéret	5	31	
1892		"	"	"	"	3400	17	00	
"		"	"	"	"	intéret	4	30	
1893		"	"	"	"	3400	34	00	
"		"	"	"	"	intéret	6	55	
1894		"	"	"	"	3400.	34	00	
"		"	"	"	"	intéret	4	52	
1895		"	"	"	"	3416	34	16	
"		"	"	"	"	intéret	2	47	
1896		"	"	"	"	3257	32	57	
"		"	"	"	"	intéret		42	
1895		égale rue Pacific & Souvenir		161 <sup>o</sup> 5 <sup>o</sup> 1 <sup>o</sup> 2 <sup>o</sup>	"	\$ 1.81 1/2	292	95	
"		"	"	"	"	intéret à date	35	45	\$ 520 70

—Vous êtes averti, qu'ayant manqué de payer les sommes ci-haut mentionnées dans le temps prescrit par l'avis public, vous êtes par le présent requis dans le délai de quinze jours de cette date, de me payer cette somme à mon bureau ; à défaut de quoi, exécution sera lancée contre vos biens et effets.

HOTEL-DE-VILLE.

SAINTE CUNEGONDE, 15 Janvier 1897

AVIS.—3<sup>o</sup>/<sub>10</sub> d'escompte sur les paiements faits le ou avant le 1er Octobre cette année.  
2<sup>o</sup>/<sub>10</sub> " " " " " 31 " "  
6<sup>o</sup>/<sub>10</sub> intérêt à commencer du 1er Novembre.

*J. O. Veber*  
Trésorier

N. B.—Ce compte doit être payé au Bureau de la Corporation, et un reçu officiel portant les initiales des auditeurs sera donné par le trésorier autrement ce Conseil ne sera pas responsable des montants payés.

P27/D1,79

59.  
Compte de taxes municipales  
de Jas. Howley  
15 janvier 1897  
J. P. Veber

Sté Cuvignyonde, January 15<sup>th</sup> 1897

To Elisabeth Smart, widow of Jas. Howley

Madam

Notice is hereby given you that, if the amount of \$520.70, due for drain & municipal taxes, including ~~with~~ interest up to date, on your properties, cadastral n<sup>o</sup> 386 subdiv. 197 to 200, situated on Pacific & Souvenir Streets, are not paid in the course of ten days, a suit will be entered against you without further notice by the city of Sté Cuvignyonde, Enclose find account for the same.

By order  
J. P. Veber  
Treasurer

Je soussigné, certifié sous mon serment d'officier, avoir livré au domicile de Elisabeth Smart, n<sup>o</sup> 3 Aven<sup>ue</sup> Souvenir — copie de ~~par~~ l'avis ci dessus et du compte qui se trouve au ~~recto~~ verso du dit avis, en parlant et laissant la dite pièce à l'usage Elisabeth Smart ve<sup>ve</sup> de James Howley - entre 3 et quatre heures de l'après midi.

Sté Cuvignyonde ce quinzième jour de janvier 1897

Louis ~~Smart~~  
M.C.C.

P27/D1,79

Ste. Cunigonde, 16 Janvier 1897.  
L. H. Senault, a. S. Delisle, J. Schuttrell,  
A. Moir, M. Edlyburner, A. Faucher,  
C. P. Fabier, J. Charbonneau & A. Monbriand  
Sec.

Monsieur,

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée  
de tous les Comités  
aura lieu lundi, le dieu huitième jour de Janvier 1897,  
à sept heures et demie p. m., dans une des salles de l'Hotel-  
de-Ville où il sera question d'affaires importantes.

Par ordre,

Chs. Fortin

Greffier.



P27/D1,79

Je, sousigné Certifié par les présents avoir lire au  
domicile de Mrs Renault, Delisle, Kuttrell, Marie, Ryndburn  
Hautaux, Orlain Charbonneau "Avis" d'une assemblée  
de tous les Comités pour le mardi le dix-neuvième jour  
de Janvier Mil huit cent quatre-vingt-dix-sept  
à Sept heures et demi P. M.

Le Comptable 16 Janvier 1897

Kenneth O'Rourke  
H. C. R.

60  
Avis

Assemblée de tous les Comités

16-1-97

A son Honneur le Maire  
 et Messieurs les Conseillers de la  
 Cité St Côme de Montréal

Messieurs

Malgré toute la bonne  
 volonté, dont les membres de la  
 Conférence St V. de Paul sont doués  
 et l'économie, que l'on pratique, tant  
 qu'il est possible; nous ne  
 pourrions arriver à soulager, toute  
 la misère, qui augmente tous les  
 jours dans la paroisse; si vous ne  
 nous tendez une main secourable  
 Aussi nous appuyant sur le fossé,  
 nous venons vers votre Honorable Conseil avec  
 confiance et espérons, que l'aide  
 sera en rapport avec les besoins du  
 temps et nous ne cesserons de prier

J. X. Chadillon

Président

Conférence St Côme  
 26 Janvier 1897

61.

Demande de secours à  
St Vincent de Paul

17 janvier, 1897

F. X. Chadillon

P27/D1,79



P27/D1,79

Enregistrement des debentures de la Cite de Ste-Cunegonde de Montreal, conformement a l'article #617 du statut refondu de la province de Quebec.

1	2	3		4	5				6	7
Titre ou objet de statut de la loi.	Montant à être prélevé.	N <sup>o</sup> des debentures émises et montant.		Date de leur échéance.	Valeur cotisée des meubles et immeubles de la corporation municipale de la Cite de Ste-Cunegonde pour les liquider.				Montant du taux annuel par cent.	
		Nombre	Mont.		Immeub.	Meubles.	Immeub.	Meubles.		
10000.00 pour payer dette à St-Henri - pour de tuyaux à l'eau - organisation force de police et payer frais d'achat d'une pompe à incendie	\$10000.00	20	\$500.00	1 <sup>er</sup> Juin, 1902.						
Construction aqueduc	5000.00	10	500.00	1 <sup>er</sup> Juin, 1904.						
Construction canaux d'égout	72000.00	72	1000.00	1 <sup>er</sup> " 1904.						
achat aqueduc	18000.00	18	1000.00	1 <sup>er</sup> Sept. 1909.						
	400000.00	400	1000.00	1 <sup>er</sup> " 1915.						

Date à Ste-Cunegonde ce dix-neuvième jour de janvier, mil huit cent quatre-vingt-dix-sept.

Ch. P. Ostie  
Greffier



P27/D1,79

-61<sup>a</sup>

19 Janvier, 1897

Débitures - enregistrées  
Des.

C. F. Perles

0 1 A

P27/D1,79

PROVINCE DE QUEBEC.

CITE DE STE-CUNEGONDE  
DE MONTREAL.

A  
A. S. Delisle Echevin

Messieurs.

Sachez que ce Conseil s'est, le treizième  
jour de Janvier 1897, ajourné à mercredi,  
le vingtième jour de Janvier 1897.  
à huit heures P.M.

Chs. Fortin

Greffier.

P27/D1,79

Je, Sausseigne certifié par les présents avoir luie au  
Comité de W. a. S. de la dite. "Avis" d'ajournement  
Au Conseil Au Treizieme jour de Janvier mil huit  
Cent quatre vingt dix sept au vingtaine jour  
de Janvier courant. a huit heures P.M.

Le Comptable m: Janvier 1897

Josias Ouellet  
H.C.A.

62  
AVIS D'AJOURNEMENT.

18-1-97

P27/D1,79

B C A

St Cunegonde  
20 Jan 1897

A Mon le Maire et Mon les  
Echevins de la cite de St Cunegonde  
de Montreal

Monsieur

Je suis informe que c'est l'intention de votre honorable conseil d'augmenter la force de votre departement de feu et police comme ancien resident dans St-Cunegonde et de plus comme homme capable de remplir les deux charge je vous demande une place comme tel.

Je suis votre tout devouee

Joussaint Goyette  
1604. Rue St Jacques

62 d

Application comme constable  
Jou. Goyette  
20 Janvier, 1897



P27/D1,79

Ste Cunégonde, 21 Janvier 1897

A. M. M. J. Adam, C. F. Poitier, J. P. Veuh, Chev. Cyprien, J. A. Charette,  
D. J. Leduc, J. Veuh, L. Fortin, A. Binette, J. St Denis,  
Blagassi, Nelson Vermette.

Messieurs

Conformément à une résolution du Conseil de  
notre Cité, avis vous est par le présent donné à l'ex-  
piration du terme de votre engagement vos services  
comme \_\_\_\_\_ ne seront plus requis.

Par ordre

*Chas. L. Leduc*

*Secrétaire*

*à l'attention de  
M. Leduc  
21 Janvier 1897*

P27/D1,79

63.  
Avis

Congédiant les employés  
de la Ville, c. 7 Par. 1  
21 Janvier, 1899

*[Faint handwritten signature]*

PAR ORDRE

COMMUNIQUE  
LE 21 JANVIER 1899  
PAR LE MAIRE DE LA VILLE DE MONTRÉAL  
M. J. G. B. P. 1899

*[Faint handwritten notes and signatures at the bottom of the page]*

P27/D1,79

Ste. Cunigonde, 30 Janvier 1897  
L. H. Venault, A. S. Delisle, Joseph Lattrell  
H. Morin, M. E. Lymburner, A. Fauteux  
C. P. Fabien, J. L. Charbonneau & Alex. Montbrion

Monsieur,

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée  
de tous les Comités  
aura lieu lundi, le premier jour de février 1897,  
à sept heures et demie p. m., dans une des salles de l'Hotel-  
de-Ville où il sera question d'affaires importantes.

Par ordre,



Greffier.

P27/D1,79

Je, Sussigne certifie par les présents que le Trentième jour  
de Janvier mil huit cent quatre vingt dix Sept j'ai  
eu au domicile de M<sup>rs</sup> Hervault, Delisle, Chuteau  
Morin, Duproux, Fleury, Fabius Chateaubriand & Montbrion  
"Avis" d'une assemblée de tous les Comités pour le  
premier jour de Janvier mil huit cent quatre vingt dix Sept  
à Sept heures et demi P. M.

M<sup>re</sup> Lemoynde 30<sup>e</sup> Janvier 1897

Louis Martin  
Propre?

b4.

Avis

Assemblée de tous les Comités

30-1-97



P27/D1,79

A Monsieur  
Le Maire et  
aux Echevins de la cité de  
St. Augustin de Montréal.

Les sous-signés recom-  
mandent fortement M<sup>r</sup>. Arthur  
Pare, de St. Augustin, à la posi-  
tion de Constable de la dite Cité.  
Ils reconnaissent dans le dit M<sup>r</sup>.  
Pare un homme sobre, honnête et  
intègre, qualifié en tout point pour  
la position qu'il sollicite. M<sup>r</sup>.  
Pare a servi dans les corps de police  
de Montréal et d'Ottawa et a tou-  
jours donné entière satisfaction.

L. H. Dupuis  
J. P. Pichet M<sup>r</sup>.  
A. M. Levesque  
A. R. Duguay  
A. Legault  
A. Cheval. M<sup>r</sup>.  
J. C. Cheval.  
J. P. Nadeau  
Louis Levesque  
J. G. Gouin  
Louis Dupuis

64 a

application pour position de  
consable

Arth. Park.

1<sup>er</sup> Février, 1897

P27/D1,79

54A

P27/D1,79

64 b.

application pour place de  
constable  
1<sup>er</sup> Février 1897  
Géd. Molin

A Monsieur  
le Président  
Et Messieurs  
les Conseillers

Messieurs

Je soussigné  
fait application pour  
la place de Constable dans  
la force de Police et de feu  
je suis un Citoyen de St. Louis  
je suis instruit je parle français  
et l'anglais parfaitement bien  
j'espère Messieurs que vous  
prendrez mon application  
en considération  
151 Abbot Avenue Gédion Molin

P27/D1,79

St. Cuneconde le 1<sup>er</sup> Fev. 1897

Monsieur le Maire

Messieurs les Conseillers.

Nous soussignés déclarons que Monsieur Higging & son épouse sont des gens sobres et honnêtes, et vu leurs âges avancés et le manque d'ouvrage se fait sentir ils se recommandent à nous, afin d'intercéder auprès de vous pour que vous puissiez leur venir en aide de quelques manières, soit en leur accordant à ne pas payer de taxes, pour qu'ils puissent tenir un magasin de second main, ce qu'ils ont toujours tenu par le passé, mais à présent qu'ils ne peuvent pas payer la taxe ils ont été obligés d'abandonner c'est pourquoi nous trouvons leurs plaintes justes et raisonnables.



P27/D1,79

676

Legault & Aumais  
Arthur Carey  
F. X. Lehadillon  
Philémon Gauzeon 19 Boninon

64<sup>e</sup>

Certificat a Dame Higgins

1<sup>er</sup> Fev. 1897

Plurium citoyens

P27/D1,79

SERMENT DU MAIRE OU D'UN ÉCHEVIN.

Je, *Joseph Luttrell* élu *Maire*  
pour la cité de Sainte-Cunégonde de Montréal, jure que je remplirai fidèlement les devoirs de la dite charge, au meilleur de mon jugement et capacité; et que j'ai et que je suis en possession pour mon propre usage de biens-immeubles dans la dite cité, après paiement ou déduction faite de toute charge affectant les dits immeubles, de la valeur de mille piastres et que je ne les ai pas obtenus par fraude ou collusion, ou que je n'en ai pas obtenu un titre pour me rendre éligible comme  
comme susdit. Ainsi, Dieu me soit en aide.

Donné à Sainte-Cunégonde, ce *Troisième* jour  
de *Février* 189 *7*

*L. J. J. J.*  
*J.P.*

*Joseph Luttrell*

P27/D1,79

65

Serment du Maire  
Jos. Luttrell  
3 Fevrier, 1897

P27/D1,79

avec toutes les soins  
possibles; d'y faire  
observer l'ordre; & de  
me conformer avec  
la plus grande exactitude  
aux lois & règlements  
de la loi des Licences.  
Assurément l'expérience  
d'avoir pour les autres  
deux années, les mêmes  
faveurs, est un sûr garant  
que je remplirai mes  
engagements

J'ai l'honneur d'être,  
Messieurs les Conseillers

Madame J. B. Pratelle

- 65<sup>a</sup>  
4 Février 1897  
Requête en licence d'Hôtel  
D<sup>me</sup> J. B. Pratelle

Messieurs les Membres du Conseil  
municipal de la Cité de  
Ste Geneviève

Messieurs les Conseillers,

Dans le  
cours de février dernier,  
j'ai présentée au Conseil  
municipal de la Cité de  
Ste Geneviève, une requête,  
signée par plusieurs notables  
citoyens de Ste Geneviève,  
cette Requête, était une



P27/D1,79

précédents membres du  
dit-Conseil, de vouloir  
bien m'octroyer, pour l'an-  
née prochaine, commençant  
le premier de mai 1897,  
une licence d'hôtel.

Vous êtes venus, après  
discussion de la dite requête  
à la décision de rejeter  
cette requête.

Messieurs les Conseillers,  
Je me permets de vous  
demander, de bien vouloir  
considérer de nouveau

cette demande formée  
dans ma requête.

J'ai passé un bail  
avec mon parent loca-  
teur pour le terme de  
trois années. Le loyer  
que je paie est très élevé  
& si je n'obtiens pas cette  
licence je souffrirai de  
dommages considérables.  
En ayant la licence que  
je demande, je prends  
l'engagement d'honneur  
de tenir l'établissement  
que je prétends tenir,

P27/D1,79

Sto. Cunégonde. 4 février 1897.  
L. N. Renaud, A. S. Delisle, Joseph Huttrel,  
C. P. Fabin, A. Morin, A. Faulcux,  
M. E. Lyburner, J. Charbonneau & aux. Montpuiand.

Monsieur,

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée  
du Comité des Finances  
aura lieu vendredi, le cinquième jour de février 1897,  
à sept heures et demie p. m., dans une des salles de l'Hotel-  
de-Ville où il sera question d'affaires importantes.

Par ordre,



Greffier.

P27/D1,79

b b

Je, soussigné certifie par les present que le prochain  
jour de Février mil huit cent quatre vingt et six sept  
jours line au demie de l'après. Luthell, Thémault, Delolite  
Marin, Duponleuier, Aruteur, Galois, Charbonneau et  
Montlerand "Arès" d'assemblée au Comité des  
Finances pour vendredi le Cinquin jour de  
Fevr. Courant à Sept heures et demie P. M.

M. Campeynde 4 Fevr 1847  
J B Lagasse

Assemblée du Comité des Finances  
du 4 Fevr 1847

Arès

66

Lib. C-1

P27/D1,79

HON. J. E. ROBIDOUX.

C. A. CHÈNEVERT.

J. A. ROBILLARD

ROBIDOUX, CHÈNEVERT & ROBILLARD.  
AVOCATS.

TELEPHONE 2582.

1647 Rue Notre-Dame.

Montréal 4 février, 1897

A Messieurs Les Membres du Conseil Municipal  
de la Cité de Ste-Cunégonde  
Messieurs les Conseillers,

Madame Jean-Baptiste Ratelle est la cliente de notre bureau depuis un grand nombre d'années. Nous sommes ainsi en état de pouvoir dire que Madame Ratelle est une femme qui mérite l'estime et la considération de tous les citoyens.

Madame Ratelle exerce le commerce d'hôtelière, depuis au-delà de seize années, et nous pouvons assurer que son établissement a toujours été regardé comme un de nos établissements de ce genre des plus respectables et un de ceux ayant le plus de titre au respect.

Nous sommes certains aussi que M. J.E. Robidoux, actuellement à Londres, Angleterre, s'il était ici, souscrirait à tout ce que dit plus haut, et rendrait un haut témoignage de la respectabilité de l'établissement, tenu par le passé, par Madame Ratelle.

veuillez accepter le témoignage de notre considération,

*Chênevert & Robillard*



-66<sup>a</sup>

4 Febrer 1897  
Certificat en faveur  
de Don Robelle  
Probedon

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY  
130 St. George Street  
Toronto, Ontario

P27/D1,79

b b A

P27/D1,79

Ste. Cunégonde. 6- février 1897,  
Joe Lattrell, A. S. Delisle, L. N. Renaud,  
C. P. Faber, M. E. Lymburner, A. Morin  
N. Fauteux, J. L. Charbonneau & Alex. Montfrand

Monsieurs,

Avis vous est par le présent donné qu'une assemblée  
des Comités  
aura lieu lundi le huitième jour de février 1897,  
à sept heures et demie p. m., dans une des salles de l'Hotel-  
de-Ville où il sera question d'affaires importantes.

Par ordre,

Ch. L. L. L.

Greffier.

P27/D1,79

Je, soussigné certifie par les present avoir, le sixième jour  
de l'été mil huit cent quatre vingt dix sept, livré  
au domicile de Mrs Chuteau, Herault, Delisle, Marin  
Lapierre, Hauteville, Italien & Frontignan & Charbonneau  
avis d'assemblée de tous les Comités pour mardi, le  
huitième jour de l'été courant à sept heures et demi  
P. M. St. Cyprien 6<sup>e</sup> l'été 1897

Nelson Vermette

67.  
avis

Assemblée de tous les Comités

6-7-97

P27/D1,79

5072  
Ste Genevieve 8 fei/93

Messieurs

Le Maire et  
les Echevins

Ayant appris que  
vous voudriez renforcer  
cette police...

Si voudriez prendre  
en considération les  
applications que je  
vous ai déjà renvoyées  
Vne que je suis déjà  
à votre service actuel  
lement je vous se  
rai très reconnaissant

Votre humble  
serviteur

R. A. Denis



P27/D1,79

670

*[Faint handwritten text, possibly a name or address]*

Application pour constable  
P. H. Denis  
8 Fevrier, 1897

*[The remainder of the document consists of several paragraphs of very faint, illegible handwritten text in cursive script.]*

P27/D1,79

TELEPHONE BELL

Memorandum.

EUGENE PAQUIN

.. ENTREPRENEUR CHARPENTIER MENUISIER ..

Residence, 32 RUE GAUDRY.

RÉPARATIONS UNE SPÉCIALITÉ

Montréal, 9 Février 1897

Corporation Ste Cunegonde

Voulez vous avoir la bonté  
de me donner la ligne de la rue ainsi que le  
niveau devant les lots Nos 165 et 166 du No 386 du  
Cadastre rue Calumet, en ce faisant vous obligerez  
votre Respectueux Serviteur  
Eugene Paquin

Envoyé aux enfants à Montford

68.

Signe et niveau demandés  
par  
Eugène Paquin  
9 Février, 1897

P27/D1,79

5 5

----- REGLEMENT No-88 -----

Concernant l'achat et la vente du fourrage, du charbon, du grain,  
et des denrées.

dans la cité de Ste Cunégonde de Montreal..

\*\*\*\*\*

A une session générale du conseil municipal de la cité de Ste Cunégonde de Montreal, tenue au lieu ordinaire des sessions de ce conseil, mercredi le dixième jour de février, Mil huit cent quatre vingt-dix-sept. Conformément à la loi, à laquelle séance sont présents, son honneur le maire Joseph Luttrell, M.M. les échevins A.S. Delisle, M.E. Lymburner, C.F. Fabien, J.D. Charbonneau & A. Montbriand. Formant quorum de ce conseil sous la présidence de Monsieur le maire Joseph Luttrell.

Il est ordonné et statué par résolution du dit conseil comme suit:

SECTION 1.- Quiconque apporte du foin, de la paille, du charbon, de l'avoine, des patates, des navets, des poids, du sarrasin, des fèves et du maïs pour vendre dans la cité de Ste Cunégonde de Montreal doit immédiatement après avoir conclu la vente, mais avant la livraison, les faire peser et faire tarer la voiture si l'acquéreur l'exige en présence de l'acheteur ou de son représentant par le chef de police ou à son assistant, et déclarer en même temps au dit chef ou à son assistant, son nom et celui du propriétaire du foin, de la paille et des autres articles de commerce plus haut mentionnés.

SECTION 2-. Quiconque vend ou offre en vente dans la cité de Ste Cunégonde de Montreal, du grain, des patates et navets sera tenu de donner le poids suivant par poche:

Avoine . . . . .	.88 lbs.	par poche
Patates et navets . . . . .	.90 " " "	" " "
Fois . . . . .	120 " " "	" " "
Sarrasin . . . . .	.96 " " "	" " "
Fèves . . . . .	120 " " "	" " "
Maïs . . . . .	112 " " "	" " "
. . . . .		

SECTION 3-. Tout foin qui est vendu ou livré dans cette municipalité est considéré comme vendu au poids, et lorsque tel foin est vendu au tonneau, il sera livré par chaque tonneau deux mille livres pesant, et ainsi proportion pour toute partie d'un tonneau, et lorsqu'il est vendu à la botte, chaque botte, si elle est liée avec des liens de foin pesera quinze livres, si elle est liée avec des herbes elle pesera seize livres, et chaque botte de paille pesera douze livres et chaque charge de foin qui est pesée en gros, se calculera d'après les taux ci-dessus spécifiés et payée en proportion, pourvu qu'en pesant aucune charge de foin on tienne compte de toute augmentation du poids causé par la pluie ou par la boue en été, ou par la neige ou la glace en hiver, ou par toute autre cause suffisante qui sera mentionnée dans le certificat de la pesée.

SECTION 4-. L'acheteur d'une charge de foin, de paille, du charbon qui aura été pesée sur l'un des marchés de la cité de Montreal



64  
P27/D1,79

peut exiger du conducteur ou vendeur de la dite charge de lui délivrer le certificat du poids: et si le dit acheteur a raison de soupçonner quelque fraude ou tromperie il pourra faire peser de nouveau telle charge sur les balances publiques les plus proches: et si la différence dans le poids est de nature à faire voir qu'il y a eu fraude ou deception, le vendeur devra supporter les frais de la nouvelle pesée.

Section 5.- Nul ne livrera du foin, de la paille, du charbon, du grain des patates et navets vendus dans la cité de Ste Cunégonde de Montreal à moins qu'il soit pourvu d'un certificat de pesée dans lequel l'heure à laquelle la pesée a été faite sera mentionnée.

SECTION 6.- Quiconque vend ou délivre du foin comme susdit, qu'il soit pressé ou non, pesant moins que le poids pour lequel il a été vendu ou délivré, ou vend ou offre, ou expose en vente du foin endommagé pour du foin bon et marchand, sera passible, pour chaque offense, de la pénalité ci-après pourvue.

SECTION 7.- Quiconque viole ou contrevient à aucune des dispositions de ce règlement, est passible, pour chaque offense, d'une amende, et à défaut de paiement immédiat de la dite amende et des frais d'un emprisonnement, le montant de la dite amende et le terme du dit emprisonnement à être fixés par la cour du recorder à sa discrétion; et quiconque viole toute telle disposition du dit règlement est en outre passible de la pénalité portée en cette section pour tout et chaque jour que continuera telle violation ou contravention qui sera considérée comme offense distincte et séparée pour tout et chaque jour comme susdit; pourvu que la dite amende n'excède pas quarante piastres et que l'emprisonnement ne soit pas pour une période de plus de deux mois de calendrier pour toute et chaque offense comme susdit; le dit emprisonnement devant cesser en aucun temps avant l'expiration du terme fixé par la dite Cour du Recorder sur paiement de la dite amende et des frais.

*Chs. Fortin*  
*Joseph A. Dutilleul*  
*Maire*

...  
SECTION V. -  
...  
SECTION VI. -  
...  
SECTION VII. -  
...  
SECTION VIII. -  
...  
SECTION IX. -  
...  
SECTION X. -  
...  
SECTION XI. -  
...  
SECTION XII. -  
...  
SECTION XIII. -  
...  
SECTION XIV. -  
...  
SECTION XV. -  
...  
SECTION XVI. -  
...  
SECTION XVII. -  
...  
SECTION XVIII. -  
...  
SECTION XIX. -  
...  
SECTION XX. -  
...  
SECTION XXI. -  
...  
SECTION XXII. -  
...  
SECTION XXIII. -  
...  
SECTION XXIV. -  
...  
SECTION XXV. -  
...  
SECTION XXVI. -  
...  
SECTION XXVII. -  
...  
SECTION XXVIII. -  
...  
SECTION XXIX. -  
...  
SECTION XXX. -  
...

69  
Règlement No 88  
10 Février, 1997  
C. P. P.

Règlement 88



P27/D1,79